



CENTRE D'INFORMATION, DE FORMATION  
ET D'ETUDES SUR LE BUDGET

# RAPPORT SUR L'ETAT DE LA TRANSPARENCE BUDGETAIRE AU BURKINA FASO

Gestion | **2019**





# Table des matières

Liste des sigles et abréviations	4
Liste des tableaux	6
Liste des graphiques	7
INTRODUCTION	8
I. SITUATION DE LA TRANSPARENCE BUDGETAIRE SELON LES STANDARDS INTERNATIONAUX	10
1.1. Références en matière de transparence budgétaire	10
1.1.1. Au niveau international	10
1.1.2. Au niveau sous régional	11
1.1.3. Au niveau national	12
1.2. Performances du Burkina Faso en matière de transparence budgétaire	14
1.2.1. Indice du budget ouvert	14
1.2.2. Évaluation PEFA	15
1.2.3. Évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA)	16
1.2.4. L'indice de perception de la corruption (IPC)	17
2.2.5. L'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) Mo Ibrahim	18
II. EVALUATION DE LA TRANSPARENCE SELON LE CIFOEB	20
2.1. Méthodologie d'évaluation	20
2.1.1- Au niveau national	21
2.1.2- Au niveau local	28
2.2. Performances au niveau national	30
2.2.1. Scores par domaines	30
2.3 Performances au niveau des communes chefs-lieux de région	34
2.3.1. Performances par commune	34
3.3.2. Classement des communes	62
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	65
ANNEXES	67
BIBLIOGRAPHIE	70

## Liste des sigles et abréviations

<b>AN</b>	: Assemblée nationale
<b>ARCOP</b>	: Autorité de régulation de la commande publique
<b>ASCE-LC</b>	: Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption
<b>AVD</b>	: Analyse de la viabilité de la dette
<b>CC</b>	: Cour des comptes
<b>CCC<sub>o</sub></b>	: Cadre de concertation communal
<b>CGCT</b>	: Code général des collectivités territoriales
<b>CIFOEB</b>	: Centre d'informations, de formation et d'études sur le budget
<b>CM</b>	: Conseil des Ministre
<b>CNT</b>	: Conseil national de la transition
<b>CPIA</b>	: Country Policy and Institutional Assessment
<b>CSC</b>	: Conseil supérieur de la communication
<b>CT</b>	: Collectivité territoriale
<b>DGB</b>	: Direction générale du budget
<b>DGCMF</b>	: Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers de l'État
<b>DGCOOP</b>	: Direction générale de la coopération
<b>DGESS</b>	: Direction générale des études et des statistiques sectorielles
<b>DGTCP</b>	: Direction générale du Trésor et de la comptabilité publique
<b>DOB</b>	: Débat d'orientation budgétaire
<b>DPBEP</b>	: Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle
<b>FMI</b>	: Fonds monétaire international
<b>GFP</b>	: Gestion des finances publiques
<b>IBO</b>	: Initiative sur le budget ouvert
<b>IBP</b>	: International budget partnership
<b>IIGA</b>	: L'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique

<b>IPC</b>	: Indice des prix à la consommation
<b>ITB</b>	: Indice de transparence budgétaire
<b>ITB-CIFOEB</b>	: Indice de transparence budgétaire du CIFOEB
<b>LFI</b>	: Loi de finances initiale
<b>MATDC</b>	: Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la cohésion sociale
<b>MINEFID</b>	: Ministère de l'économie, des finances et du développement
<b>OSC</b>	: Organisation de la société civile
<b>PAI</b>	: Plan annuel d'investissement
<b>PEFA</b>	: Public expenditures and financial accountability
<b>PGA</b>	: Perspectives de gouvernance en Afrique
<b>PRES</b>	: Président
<b>TI</b>	: Transparency international
<b>TPF</b>	: Taux de pression fiscale
<b>UEMOA</b>	: Union économique et monétaire ouest-africaine

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Liste des documents et leur période de publication	22
Tableau 2 : Liste des documents à publier par les collectivités territoriales (CT)	29
Tableau 3 : Notes par domaines et critères de transparence	30
Tableau 4 : Score de l'État selon l'ITB du CIFOEB	33
Tableau 5 : Notes par domaine et par critère de la commune de Banfora	35
Tableau 6 : Indice de transparence de la commune de Banfora	37
Tableau 7 : Notes par domaine et par critère de la commune de Bobo-Dioulasso	37
Tableau 8 : Indice de transparence de la commune de Bobo Dioulasso	39
Tableau 9 : Tableau : Notes par domaine et par critère de la commune de Dédougou	40
Tableau 10 : Indice de transparence de la commune de Dédougou	42
Tableau 11 : Notes par domaine et par critère de la commune de Dori	42
Tableau 12 : Indice de transparence de la commune de Dori	44
Tableau 13 : Notes par domaine et par critère de la commune de Fada N'Gourma	44
Tableau 14 : Indice de transparence de la commune de Fada	45
Tableau 15 : Notes par domaine et par critère de la commune de Gaoua	45
Tableau 16 : Indice de transparence de la commune de Gaoua	48
Tableau 17 : Notes par domaine et par critère de la commune de Kaya	48
Tableau 18 : Indice de transparence de la commune de Kaya	50
Tableau 19 : Notes par domaine et par critère de la commune de Koudougou	50
Tableau 20 : Indice de transparence de la commune de Koudougou	52
Tableau 21 : Notes par domaine et par critère de la commune de Manga	52
Tableau 22 : Indice de transparence de la commune de Manga	54
Tableau 23: Notes par domaine et par critère de la commune de	

Ouagadougou	54
Tableau 24 : Indice de transparence de la commune de Ouagadougou	56
Tableau 25: Notes par domaine et par critère de la commune de Ouahigouya	56
Tableau 26 : Indice de transparence de la commune de Ouahigouya	58
Tableau 27 : Notes par domaine et par critère de la commune de Tenkodogo	58
Tableau 28 : Indice de transparence de la commune de Tenkodogo	60
Tableau 29 : Notes par domaine et par critère de la commune de Ziniaré	60
Tableau 30 : Indice de transparence de la commune de Ziniaré	62
Tableau 31 : Classement des communes chefs-lieux de régions par domaine de transparence	63

## Liste des graphiques

Graphique 1 : Évolution des scores du Burkina dans les domaines d'évaluation de IPB	15
Graphique 2: Évolution des scores CPIA du Burkina Faso sur la période 2015-2019	17
Graphique 3 : Évolution des scores IPC obtenus par le Burkina Faso de 2012-2019	18
Graphique 4 : Évolution des scores IIGA obtenus par le Burkina Faso de 2010-2019	19
Graphique 5 : Notes par domaine de transparence et du score de l'ITB-CIFOEB en 2018 et 2019	34
Graphique 6 : Scores ITB-CIFOEB des 13 communes chefs-lieux de régions	64

# INTRODUCTION

L'efficacité dans la gestion des finances publiques repose sur la transparence budgétaire, composante essentielle de la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques. C'est un exercice de la responsabilité redditionnelle de l'État qui contribue à instaurer la confiance entre l'État et ses concitoyens, en leur fournissant des informations complètes et fiables sur l'exercice budgétaire.

Par transparence budgétaire, le Centre d'Information, de Formation et d'Étude sur le Budget (CIFOEB) entend en plus de la simple publication et/ou la mise à disposition des données et informations budgétaires, la prise en compte du niveau de compréhension des destinataires de ces informations/données publiées ainsi que la fiabilité des données budgétaires, la participation citoyenne, le contrôle (externe et interne) et la gouvernance financière en matière de gestion des finances publiques.

La transparence est donc fondée sur la libre circulation de l'information qui suppose que l'action, les décisions et la prise de décision des administrations publiques sont, dans une certaine mesure, ouvertes à l'examen des autres secteurs de l'administration, du parlement, de la société civile et parfois d'institutions et d'autorités extérieures.

La mise en œuvre de la transparence dans la gestion des finances publiques nécessite l'existence d'un mécanisme de suivi externe au Gouvernement. La société civile tente de remplir cette fonction en assurant le rôle de veille citoyenne et de plaidoyer pour contribuer à l'encadrement de la politique publique.

Ainsi, des organisations internationales suivent et analysent l'application de ces prérogatives et les opportunités offertes en la matière par les gouvernants aux organisations de la société civile.

Au Burkina Faso, la loi autorise les citoyens à suivre l'affectation, l'utilisation et la gestion des ressources à travers le contrôle citoyen. C'est dans cette optique qu'en 2013 la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques, qui fait obligation au Gouvernement de mettre à la disposition des citoyens les informations budgétaires, a été adoptée.

Une meilleure transparence devrait stimuler les institutions étatiques, tant au niveau national qu'au niveau décentralisé, de manière à améliorer leurs réponses en matière d'offre de services plus efficaces aux citoyens du fait qu'elles prennent des décisions et font des transactions avec plus d'intégrité.

Ce rapport de transparence sur la gestion budgétaire, exercice 2019, élaboré par le CIFOEB, avec l'appui de la Banque Mondiale à travers le Projet de gouvernance économique et de participation citoyenne (PGEPC), est le troisième du genre après deux éditions antérieures. Il vise à évaluer la transparence budgétaire de l'État central et des collectivités (les 13 communes chefs-lieux de régions) pour leur gestion budgétaire, exercices 2019, conformément aux exigences et dispositions requises en matière de gestion des finances publiques. À cet effet, l'indice de transparence budgétaire conçu par le CIFOEB (ITB-CIFOEB) a servi d'outil d'évaluation des progrès en matière de transparence de l'État et des collectivités. Cet examen a porté sur les cinq (05) grands domaines de transparence identifiés notamment : i) l'accessibilité aux informations budgétaires ; ii) la fiabilité du budget ; iii) la participation du public à la gestion des finances publiques ; iv) le contrôle budgétaire interne et externe et v) la gouvernance financière publique, sauf qu'au niveau local quatre de ces domaines ont été retenus excepté le domaine du contrôle budgétaire interne et externe.

Les données utilisées proviennent d'une part de la synthèse d'éléments d'entretiens réalisés auprès d'un échantillon d'acteurs intervenant dans le domaine de la gestion des finances publiques au Burkina Faso

aussi bien au niveau central que local et d'autre part des données secondaires mobilisées auprès des administrations et des structures concernées. Il est à noter que le choix des acteurs interviewés tant au niveau central qu'au niveau local a tenu compte de leur participation, qu'elle soit implicite ou explicite, à la gestion budgétaire.

Le rapport sur l'état de la transparence produit annuellement par le CIFOEB est une alternative nationale et locale aux rapports des institutions internationales de mesure de la transparence budgétaire qui ont parfois une périodicité plus étendue.

La suite du présent rapport est structurée en trois (03) grandes parties que sont :

- la situation de la transparence budgétaire selon les standards internationaux ;
- les performances du Burkina Faso en matière de transparence budgétaire ;
- l'évaluation de la transparence budgétaire selon le CIFOEB.

01

## SITUATION DE LA TRANSPARENCE BUDGETAIRE SELON LES STANDARDS INTERNATIONAUX

### 1.1. Références en matière de transparence budgétaire

#### 1.1.1- Au niveau international

##### 1.1.1.1- La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen

Datant du 26 août 1789, la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen évoque depuis cette époque le droit à la transparence budgétaire pour les citoyens. En effet, cette déclaration stipule en son article 14 que : *« Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée »*. En outre, il est formulé en son article 15 que : *« La Société a le droit de demander*

*compte à tout Agent public de son administration »*.

#### 1.1.1.2- Le code de transparence des finances publiques

Le Code de transparence des finances publiques du Fonds monétaire international (FMI), adopté en 2014, constitue une version révisée du manuel sur la transparence des finances publiques de 2007. Ce code se compose d'une série de principes fondés sur quatre (04) piliers à savoir :

- **Pilier I : Information budgétaire**, qui devrait fournir des informations pertinentes, exhaustives, ponctuelles et fiables sur la situation financière et les résultats de l'État ;

- **Pilier II : Prévisions et budgétisation des finances publiques**, qui devrait offrir une présentation claire des objectifs et des intentions budgétaires de l'État, accompagné de projections ex-

haustives, ponctuelles et crédibles de l'évolution des finances publiques ;

- **Pilier III : Analyse et gestion des risques budgétaires**, qui devrait veiller à la publication, l'analyse et la gestion des risques pour les finances publiques et à une coordination efficace de la prise de décisions budgétaires dans tout le secteur public et ;

- **Pilier IV : Gestion des recettes des ressources naturelles**, qui devrait offrir un cadre transparent de l'actionnariat, des contrats, de la taxation et de l'utilisation des dotations en ressources naturelles.

### 1.1.2- Au niveau sous régional

#### 1.1.2.1- La Directive portant code de transparence dans la gestion des finances publiques

Au niveau de l'UEMOA, la transparence dans la gestion des finances publiques est consacrée par la directive n°01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant code de transparence. En son préambule, cette directive indique que « *L'argent public est au cœur de l'État de droit et de la démocratie. (...) Les citoyens, à la fois contribuables et usagers des services publics, sont clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la*

*gouvernance et la gestion des fonds publics : ils sont mis en capacité d'exercer, dans le débat public, leur droit de regard sur les finances de toutes les administrations publiques. Les acteurs publics qui pilotent et gèrent les fonds publics, élus ou fonctionnaires, acceptent des obligations d'intégrité et de rectitude particulièrement exigeantes, à mesure de la confiance qui leur est faite. Les sanctions prévues sont effectivement mises en œuvre ».*

#### 1.1.2.2- La directive portant loi de finances au sein de l'UEMOA

Les pays membres de l'UEMOA ont adopté le 26 juin 2009, la directive n°06/2009/CM/UEMOA portant lois de finances. Cette directive fixe les règles relatives au contenu, à la présentation, à l'élaboration, à l'adoption, à l'exécution et au contrôle des lois de finances. Elle détermine les conditions dans lesquelles est arrêtée la politique budgétaire à moyen terme pour l'ensemble des finances publiques.

Elle renforce également la redevabilité et la transparence dans la gestion des finances publiques, notamment en son article 74, qui dispose que : « *Sans préjudice des pouvoirs généraux de contrôle du Parlement, les Commissions des finances veillent au cours de la gestion annuelle, à la bonne exécution des lois*

*de finances. A cette fin, le Gouvernement transmet trimestriellement au Parlement, à titre d'information, des rapports sur l'exécution du budget et l'application du texte de la loi de finances. Ces rapports sont mis à la disposition du public. Les informations ou les investigations sur place que le Parlement pourrait demander ne sauraient lui être refusées. Il peut procéder à l'audition des ministres ».*

### 1.1.2.3- Les Perspectives de gouvernance en Afrique

La banque Africaine de Développement évalue la transparence dans gestion des finances publique à travers cinq domaines à savoir : (i) la gouvernance budgétaire ; (ii) la gouvernance des recettes ; (iii) le contrôle interne ; (iv) la passation des marchés et (v) la surveillance externe. Cette évaluation se fait à travers l'outil « Perspectives de gouvernance en Afrique » (PGA) et a pour objectif de renforcer la gouvernance financière sur le continent africain en permettant un suivi des performances et tendances en la matière.

#### 1.1.3. Au niveau national

##### 1.1.3.1- La loi portant code de transparence dans la gestion des finances publiques

En 2013, le Burkina Faso a adopté la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013

portant code de transparence dans la gestion des finances publiques. Cette loi internalise les dispositions de la directive n°01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant code de transparence au sein de l'UEMOA. En son article 2, elle stipule que « *Les citoyens, à la fois contribuables et usagers des services publics, sont clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics. Ils sont mis en capacité d'exercer, dans le débat public, leur droit de regard sur les finances de toutes les administrations publiques ».*

*« Les acteurs publics, élus ou fonctionnaires, qui pilotent et gèrent les fonds publics, acceptent les obligations d'intégrité et de rectitude particulièrement exigeantes, à la mesure de la confiance qui leur est faite. Les sanctions prévues doivent être effectivement mises en œuvre ».*

##### 1.1.3.2- La loi organique relative aux lois de finances

Le Burkina Faso a adopté la Loi n° 073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances (LOLF). Cette loi a internalisé les dispositions de la directive n°06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant lois de finances au sein de l'UEMOA. La LOLF instaure des innovations dans la gestion des finances publiques qui devraient permettre une meilleure

compréhension des documents budgétaires par les citoyens et partant, un renforcement de la transparence de l'action gouvernementale.

Aussi, elle renforce la redevabilité du gouvernement vis-à-vis des citoyens à travers le Parlement. En effet, la LOLF stipule en son article 94 que : « *Sans préjudice des pouvoirs généraux de contrôle du Parlement, la Commission des finances veille au cours de la gestion annuelle, à la bonne exécution des lois de finances. A cette fin, le gouvernement transmet trimestriellement au Parlement, à titre d'information, des rapports sur l'exécution du budget et l'application du texte de la loi de finances. Ces rapports sont mis à la disposition du public* ».

### 1.1.3.3- La loi portant Code général des collectivités territoriales (CGCT)

La transparence dans la gestion des finances publiques au niveau local est régie par la loi n°065-2009/AN du 21 décembre 2009 modifiant la loi n°055-2004/AN portant Code général des collectivités territoriales (CGCT). Cette loi, en son article 11 nouveau, précise que : « *Les habitants de la collectivité territoriale ont droit à l'information sur la gestion des affaires locales. Ce droit s'exerce par :*

- leur participation aux débats publics organisés par le conseil sur les projets et programmes

*locaux de développement et sur les grandes orientations du budget local ;*

- *la mise à la disposition des personnes physiques ou morales du budget et des comptes des collectivités territoriales ;*

- *l'accès du public aux séances des conseils des collectivités territoriales, à l'exception de celles tenues à huis clos ;*

- *la publication des délibérations du conseil et des actes des autorités locales relatives au budget, à la création des établissements publics locaux, aux emprunts, à la coopération décentralisée, aux accords passés avec l'État ou avec des partenaires extérieurs, à l'acceptation des dons et legs et à la prise de participation dans toute société. Toute personne peut obtenir à ses frais, copies desdits documents auprès du président du conseil de la collectivité ou de tout service public habilité ;*

- *la publication du bilan annuel d'activités du conseil de la collectivité* ».

De même, la date de communication des documents budgétaires est connue au moins une semaine à l'avance car une notification en est faite aux conseillers dans les conditions prévues par le CGCT.

### 1.1.3.4- Le décret relatif au régime financier et

## comptable des collectivités territoriales

Le régime financier et comptable des collectivités territoriales du Burkina Faso est encadré par le décret n°2019-0575/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 05 juin 2019. Il stipule en son article 47 qu'« *en vue d'améliorer la participation citoyenne, une partie du budget d'investissement des collectivités territoriales peut faire l'objet d'allocation des investissements identifiés de façon participative. Dans ce cas, des fora doivent être organisés avec les potentiels bénéficiaires. Les montants à mettre en jeu dans cette démarche doivent faire l'objet d'échanges à l'occasion du débat d'orientation budgétaire* ». En outre, l'article 69 indique que « *Après approbation du budget, l'ordonnateur en transmet une expédition au Receveur et au contrôleur financier de la collectivité territoriale. Les documents à transmettre comprennent notamment les budgets primitifs, les budgets rectificatifs et les décisions modificatives* »

### 1.1.3.5- La loi portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs publics

Adoptée le 30 Août 2015, la loi n°051-2015/CNT a pour but de : (i) rendre effectif le droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs ; (ii) créer des

mécanismes ou des procédures pour une application effective du droit d'accès à l'information ; (iii) s'assurer que les organismes de service public, conformément à l'obligation de promotion du droit d'accès à l'information, créent, organisent et maintiennent l'information sous une forme et de manière à faciliter la jouissance du dit droit ; (iv) contribuer à promouvoir la transparence, la reddition des comptes, la bonne gouvernance et le développement.

Cependant, depuis son adoption, cette loi n'est pas encore opérationnelle du fait qu'aucun décret d'application n'ait été pris.

## 1.2. Performances du Burkina Faso en matière de transparence budgétaire

### 1.2.1. Indice du budget ouvert

Lancée par International budget partnership (IBP), l'Initiative sur le budget ouvert (IBO) est un programme mondial de recherche et de plaidoyer qui soutient l'adoption de systèmes de finances publiques transparents, responsables et participatifs.

L'enquête sur le budget ouvert utilise cent-neuf (109) indicateurs pour mesurer la transparence budgétaire en se basant sur des critères internationalement reconnus mis au

point par les organisations multilatérales. Ces indicateurs sont regroupés en trois (03) composantes, à savoir « Transparence », « Participation du public » et « Contrôle budgétaire ».

S'agissant de la transparence, le Burkina Faso a enregistré un score de 31/100 en 2019 contre 24/100 en 2017, soit une amélioration de 7 points de pourcentage.

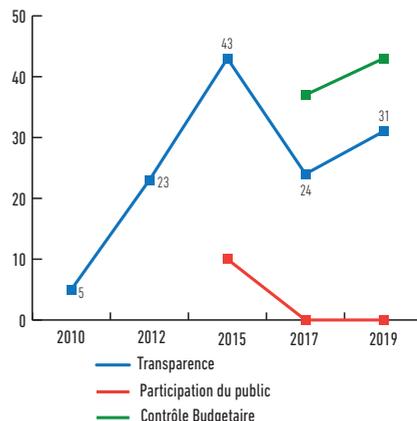
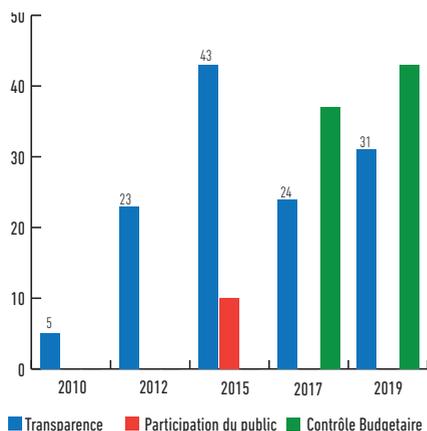
Concernant la participation du public, le pays a maintenu le score de 0 sur 100 en 2019 comme en 2017, indiquant ainsi l'inexistence

d'un cadre formel et officiel de participation des populations, offerte par le Gouvernement lui-même et non par les OSC ou autres acteurs nationaux.

Relativement au contrôle budgétaire, le score du Burkina Faso a été de 43/100 en 2019 contre 37/100 en 2017, soit une amélioration de 6 points de pourcentage.

Le graphique ci-dessous donne l'évolution des scores obtenus par le Burkina Faso dans les domaines sur la période 2010-2019.

Graphique 1 : Évolution des scores du Burkina dans les domaines d'évaluation de IBP



Source : A partir des rapports IBP 2010-2019

### 1.2.2. Évaluation PEFA

Le cadre PEFA (Public expenditures and financial accountability), permet d'évaluer la transparence et le respect du principe de responsabilité en termes d'accès à l'information, d'établissement de rapports et d'audit

et de dialogue sur les politiques et mesures concernant la Gestion des finances publiques (GFP).

Il examine également les résultats des opérations de gestion des finances publiques dans des domaines clés tels que les résultats budgétaires, l'efficacité des contrôles et la ponc-

tualité des rapports et des audits.

L'évaluation PEFA est constituée de trente-et-un (31) indicateurs regroupés sous sept (07) piliers constituant les éléments clés d'un système de GFP. La dernière évaluation PEFA (2017) indique que la performance du système de GFP du Burkina Faso est encore insuffisante pour assurer la réalisation des trois objectifs budgétaires visés que sont la discipline budgétaire, l'allocation stratégique des ressources et la fourniture efficace et efficiente des services publics.

Au total, dix-sept (17) indicateurs sur vingt-huit (28) se sont détériorés. Seul un (01) indicateur s'est amélioré entre 2013 et 2017. Sept (07) indicateurs sont restés stables.

### 1.2.3. Évaluation des politiques et des institutions nationales (CPIA)

Le CPIA (Country Policy and Institutional Assessment) est un outil d'évaluation annuelle de la Banque Mondiale (BM) qui mesure la performance des pays selon la qualité des politiques et institutions. Il permet aux acteurs nationaux de suivre l'évolution des politiques économiques et des institutions dans leur pays, et de nourrir un débat national sur ces questions. Les informations fournies aident à l'allocation des ressources aux pays dits les plus pauvres, membres de l'Association Internationale de

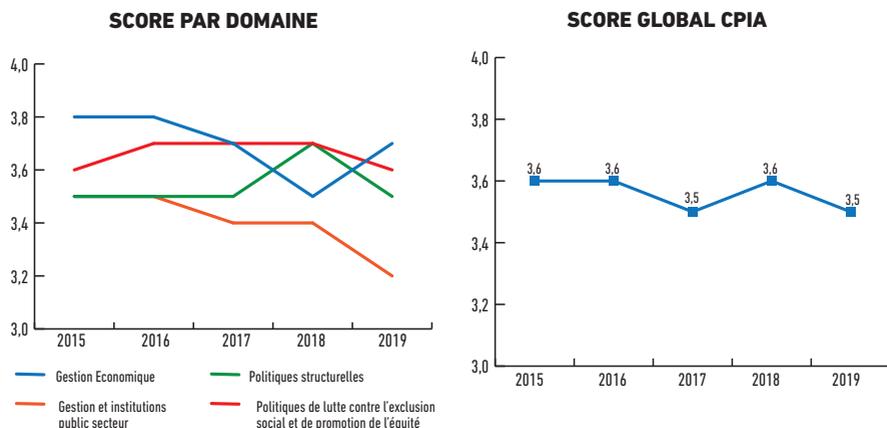
Développement (AID).

Dans le rapport CPIA, les pays sont notés essentiellement en fonction de la performance en cours par rapport à seize (16) critères d'évaluation également pondérés, répartis en quatre groupes : (i) gestion économique ; (ii) politiques structurelles ; (iii) politiques d'inclusion sociale et (iv) gestion et institutions du secteur public.

En 2019, pour un score moyen de 3,1 pour l'Afrique Subsaharienne, le Burkina Faso enregistre un score de 3,5 sur une échelle d'appréciation de 1 à 6, maintenant le pays dans les tops 10 des pays de l'Afrique subsaharienne comme en 2017.

Le graphique ci-après présente les scores enregistrés par le Burkina Faso sur la période 2010-2019.

Graphique 2: Évolution des scores CPIA du Burkina Faso sur la période 2015-2019



Source : A partir des rapports CPIA 2015-2019

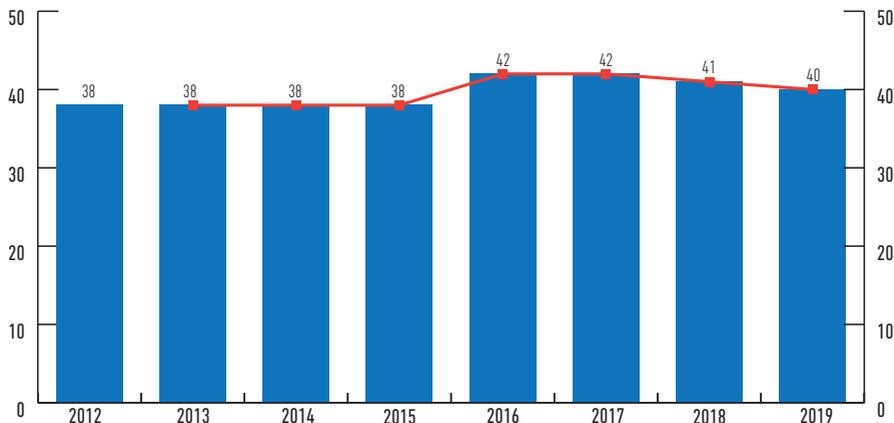
#### 1.2.4. L'indice de perception de la corruption (IPC)

L'Indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency international (TI) est un indice qui classe les pays en fonction du degré de corruption perçue dans les administrations publiques et dans la classe politique. C'est un indice composite, faisant appel à des données sur la corruption, tirées de sondages d'experts réalisés par divers organismes indépendants. Il reflète des points de vue d'experts qui résident dans les pays évalués.

Le Burkina Faso a obtenu en 2019 un score de 40 sur 100 contre 41/100 en 2018 se classant ainsi 85ème en recul de 7 places par rapport à 2018.

Le graphique qui suit donne un aperçu des scores obtenus par le Burkina Faso sur la période 2012-2019.

Graphique 3 : Évolution des scores IPC obtenus par le Burkina Faso de 2012-2019



Source : À partir des rapports IPC 2012-2019

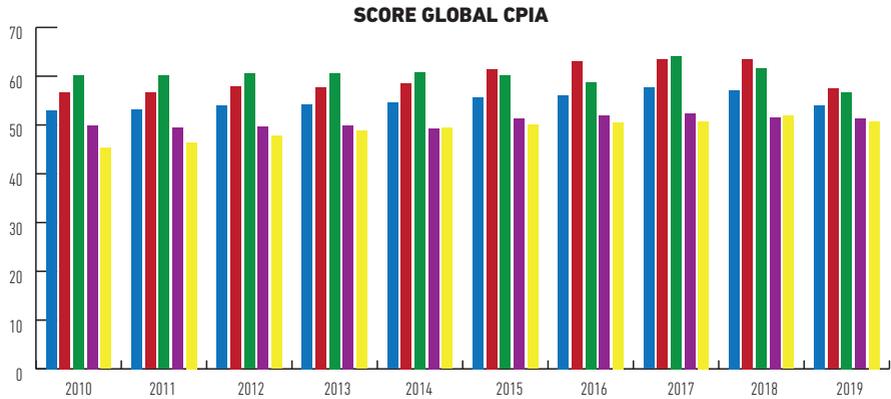
### 2.2.5. L'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) Mo Ibrahim

L'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG) est un outil de mesure et de suivi des performances en matière de gouvernance dans les pays africains. La Fondation Mo Ibrahim définit la gouvernance comme l'accès à des biens et à des services publics, dans les domaines politiques, social et économique auxquels chaque citoyen peut légitimement prétendre auprès de son État et que tout État est tenu d'offrir à ses concitoyens. L'IIAG est composé de cent (100) indicateurs regroupés en quatre (04) composantes et quatorze (14) volets.

En 2019, le Burkina Faso a obtenu un score global de 54/100 contre 57,1/100 en 2018, se classant à la 17<sup>ième</sup> place sur 54 pays Africains.

En ce qui concerne les différents domaines, le pays a enregistré une note de 57,4/100 au niveau de la « sécurité et l'État de droit », 56,7/100 au niveau de la « participation et droits humains », 51,2/100 au niveau des « opportunités économiques » et 50,7/100 au niveau du « développement humain ».

Graphique 4 : Évolution des scores IIGA obtenus par le Burkina Faso de 2010-2019



Source : A partir des rapports IIGA 2010-2019



## EVALUATION DE LA TRANSPARENCE SELON LE CIFOEB

### 2.1. Méthodologie d'évaluation

Une stratégie d'analyse approfondie et adaptée au contexte burkinabè a été adoptée dans le cadre de la présente évaluation. Pour conduire cette évaluation, une matrice de notation a été conçue par le CIFOEB afin de mesurer la transparence dans les domaines retenus à l'effet d'obtenir une note globale grâce à un système de pondération selon la vision de la transparence budgétaire du Centre.

De manière pragmatique, la méthodologie de production du rapport s'est basée tout d'abord sur des actions de collecte des données et informations relatives à la transparence budgétaire. Cette collecte a concerné tout d'abord les données secondaires à travers l'exploitation et l'analyse approfondie des rapports produits et publiés par les gouvernants centraux et les collectivités, considérés comme les acteurs se situant du côté de l'offre de transparence budgétaire.

L'analyse a concerné aussi les données primaires à travers la conduite de sondages et/ou des entretiens avec les principaux acteurs intervenant dans la gestion des finances publiques. Les entretiens ont porté principalement sur les actions menées en faveur de la transparence budgétaire au Burkina Faso. De même, les avis de certaines OSC ont été recensés sur la question de la transparence.

Les données et informations collectées ont ensuite été traitées et analysées sous l'angle de la transparence budgétaire selon la définition du CIFOEB et saisies dans la matrice de notation élaborée à cet effet.

Cette matrice comporte cinq domaines à savoir : (i) accessibilité aux informations budgétaires ; (ii) fiabilité du budget ; (iii) participation du public à la gestion des finances publiques ; (iv) contrôle interne et externe et (v) gouvernance financière publique.

La note globale du niveau de

transparence budgétaire est obtenue par pondération des notes de chaque domaine ci-dessus cité. Cette note pondérée est un indicateur composite de transparence budgétaire, appelé Indice de transparence budgétaire (ITB) au Burkina Faso, défini par le CIFOEB.

Pour prendre en compte la dimension locale, les mêmes composantes de la transparence budgétaire ont été utilisées en dehors de la composante « contrôle interne et externe ». Chacune des communes chefs-lieux de régions a été notée conformément aux domaines ou composantes, critères et indicateurs retenus. Les notes obtenues par commune servent à faire un classement à l'effet de distinguer les meilleures communes en matière de transparence.

### 2.1.1- Au niveau national

L'Indice de transparence budgétaire (ITB) défini par le CIFOEB tient compte des évaluations fondées sur les standards internationaux notamment le PEFA, CPIA, Open Budget Initiative, MO Ibrahim et Transparency International.

C'est un indice composite utilisant cinq (05) domaines, quatorze (14) critères et vingt-deux (22) indicateurs.

Une transparence efficace exige un gouvernement ouvert, une citoyenneté active ainsi qu'une société civile, des Institutions supérieures de contrôle

des finances publiques et des parlements forts. Ces groupes requièrent des informations exhaustives, fiables, utiles et dans les délais sur les mesures prises par les gouvernements en matière de finances publiques, afin de participer aux débats publics et d'obliger le gouvernement à rendre compte.

C'est pourquoi, le CIFOEB a bâti son indice de transparence sur les cinq (05) domaines suivants : l'accessibilité aux informations budgétaires, la fiabilité du budget, la participation du public à la gestion des finances publiques, le contrôle budgétaire interne et externe (CC, AN, ASCE-LC) et la gouvernance financière publique.

#### 2.1.1.1. Domaines d'évaluation de la transparence budgétaire du CIFOEB

##### a- Accessibilité aux informations budgétaires

L'accessibilité aux informations budgétaires est évaluée à travers la publication des informations budgétaires recommandées, le niveau de compréhension des informations budgétaires, l'exhaustivité des informations budgétaires (à travers la loi de finances initiale).

##### i) La publication des informations budgétaires

La bonne pratique internationale recommande que les gouvernements

publient principalement huit (08) documents sur le budget, à différents moments du cycle budgétaire.

Le CIFOEB, engagé dans une dynamique de renforcement de l'accessibilité du public à l'information budgétaire et financière, recommande la publication d'autres documents budgétaires supplémentaires afin de permettre aux citoyens de participer aux débats publics et d'obliger le gouvernement à rendre compte. Pour ce faire, le CIFOEB s'est appuyé sur la Directive du Ministère de l'économie, des finances et du développement (MINEFID) sur la publication des informations et données budgétaires, qui a énuméré un ensemble de do-

cuments à publier.

Vingt (20) documents budgétaires ont été retenus par le CIFOEB pour évaluer l'accessibilité du public aux informations budgétaires. Il s'agit pour le Centre de vérifier la publication desdits documents selon leur calendrier de publication, en se référant aux délais de publication préconisés par IBP et PEFA ainsi que ceux issus de la directive du MINEFID sur la publication des informations et données budgétaires.

Les périodes de publication des documents identifiés sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Liste des documents et leur période de publication

N°	Documents à publier	Structure responsable	Période de production du document	Période de publication
1	Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP)	DGB	Mars-Avril	Au plus tard un (01) mois avant le dépôt du Projet de Loi de Finances au Parlement
2	Circulaire budgétaire	DGB	Avril-Mai (1er Mai au plus tard)	Au plus tard un (01) mois après sa signature par le Président
3	Projet de loi de finances et ses annexes	DGB	Au plus tard Septembre (dernier mercredi du mois)	Au plus tard avant son approbation par l'Assemblée nationale (fin Décembre)
4	Loi de finances de l'année et ses annexes	DGB	Décembre-Janvier	Au plus tard trois (03) mois après la promulgation de la loi

N°	Documents à publier	Structure responsable	Période de production du document	Période de publication
5	Budget citoyen	DGB	Décembre-Janvier	Au plus tard trois (03) mois après la promulgation de la loi
6	Rapports trimestriels d'exécution du budget de l'État	DGB	Fin de chaque trimestre	Au plus tard trois (03) mois après la période couverte par le rapport
7	Rapport de la revue à mi-parcours	DGB	Mai-Juin	Au plus tard trois (03) mois après la période couverte par le rapport
8	Projet de loi de la loi de finances rectificative	DGB	Ponctuelle	Un (01) mois après son adoption par le conseil des ministres
9	Loi de finances rectificatives	DGB	Ponctuelle	Au plus tard un (01) mois après son adoption par le parlement
10	Loi de règlement	DGB	Au plus tard fin Septembre, il doit être déposé à l'AN	Au plus tard un an après la fin de l'année budgétaire concernée
11	Revue des marchés publics	DGCMEF	Permanent	Quotidien
12	Plan de passation des marchés	DGCMEF	Dé-cembre-Jan-vier	Au plus tard un (01) après son adoption en conseil de ministre
13	Tableau des opérations financières de l'État	DGTCP	Mensuel	Deux (02) mois après la fin du mois concerné
14	Rapport d'activités de l'Autorité de régulation de la commande publique	ARCOP	Avril	Au plus tard une (01) semaine après sa signature ou validation
15	Rapport sur la coopération et le développement	DGCOOP	Décembre de l'année N+1	Au plus tard fin Décembre
16	Rapport sur les finances publiques de l'année N	DGESS MINEFID	Mai-Juin	Au plus tard la fin du premier trimestre de l'année N+2
17	Audit des comptes publics après chaque alternance politique	ASCE-LC	Après la fin de chaque régime	Un mois après la validation du rapport d'audit

N°	Documents à publier	Structure responsable	Période de production du document	Période de publication
18	Stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT) et analyse de viabilité de la dette (AVD)	DGTCP	Juillet-Août	Au plus tard avant l'approbation de la LFI par l'AN (fin décembre)
19	Rapport d'audit sur la dette publique	CNDP	Ponctuelle	Un mois après la validation du rapport d'audit
20	Rapport d'Audit/Rapport public annuel de la Cour des comptes (CC)	CC	Annuelle	Au plus tard 18 mois après la fin de l'année budgétaire

Source : CIFOEB, 2020

### ii) Le niveau de compréhension des informations budgétaires

Pour le CIFOEB, l'accessibilité aux informations budgétaires va au-delà d'une simple publication et/ou mise à disposition des données et informations budgétaires. Elle prend en compte le niveau de compréhension des destinataires de ces informations/données publiées (...). Il s'agit de mettre le citoyen « lambda » en situation réelle de possession et de compréhension des informations budgétaires.

L'idée est de faire en sorte que les documents publiés soient suffisamment simples et qu'ils contiennent des informations détaillées, compréhensibles par les non-initiés avec des illustrations graphiques et des bandes dessinées.

Le nombre élevé des documents budgétaires a conduit l'équipe tech-

nique a focalisé l'analyse de ce critère au seul document du budget citoyen produit par la Direction générale du budget (DGB), en collaboration avec d'autres partenaires dont le CIFOEB.

### iii) L'exhaustivité des informations budgétaires

L'exhaustivité des informations budgétaires s'évalue par la disponibilité et la publication de la LFI selon les codifications fonctionnelle et programmatique. Cet indicateur se focalise sur la LFI au regard du nombre important de documents recommandés par le CIFOEB devant faire l'objet de publication.

### b) Fiabilité du budget

La fiabilité du budget s'apprécie sur la base des dépenses publiques effectives, des recettes effectives, de l'efficience dans la mobilisation des recettes et de l'efficacité des dépenses publiques.

Disposer d'une évaluation de la fiabilité des informations budgétaires est importante pour l'amélioration de la transparence : c'est la base sur laquelle les parties prenantes externes collaborent avec l'Exécutif sur la conduite des affaires publiques et le fondement de la responsabilité de l'Exécutif par rapport à sa gestion.

#### i) Les dépenses publiques effectives

Pour évaluer la fiabilité des prévisions des dépenses publiques, deux (02) indicateurs ont été utilisés. Il s'agit de l'écart entre les prévisions du DPBEP et celles de la loi de finances initiale et l'écart entre les dépenses effectives totales et les dépenses initialement approuvées. Ces indicateurs permettent d'apprécier la crédibilité et le réalisme des prévisions budgétaires. Un écart de plus ou moins 5% est admis pour le premier indicateur tandis qu'un écart de plus ou moins 15% est admis en référence aux normes internationales notamment le PEFA.

#### ii) Les recettes effectives

Tout comme les dépenses, la fiabilité du budget a été aussi évaluée sur la base des recettes effectives. Pour ce critère, deux (02) indicateurs ont été utilisés pour apprécier la fiabilité des prévisions de recettes : l'écart entre les prévisions du DPBEP et celles de la loi de finances initiale et les variations des prévisions et

des réalisations. Les normes fixées au niveau des dépenses publiques prévalent également pour ces deux indicateurs de recettes.

#### iii) L'efficience dans la mobilisation des ressources

Trois (03) indicateurs ont été utilisés pour évaluer l'efficience dans la mobilisation des ressources qui est une composante de la fiabilité du budget. Il s'agit de la variation relative des Restes à recouvrer fiscaux (RAR), du coût marginal de la mobilisation des recettes et du Taux de pression fiscale (TPF).

Une baisse du stock des RAR est considérée comme une amélioration dans la mobilisation des ressources. De même, une baisse du coût marginal est une situation idéale en matière d'efficience dans la mobilisation des ressources. Le taux de pression fiscale quant à lui est apprécié par rapport à la norme communautaire de l'UEMOA qui est d'au moins 20%.

#### iv) L'efficacité des dépenses publiques

L'efficacité des dépenses publiques est mesurée, dans le cadre de ce présent rapport à partir de la part des dépenses d'investissements (État seul) dans les ressources propres. C'est donc une mesure de l'effort national en termes d'investissement. Pour cette évaluation, il a été considéré les niveaux d'exécution des investisse-

ments, les prévisions n'étant que des ambitions et ne donnant pas une idée précise de l'investissement effectif.

### c) Participation du public à la gestion des finances publiques

Les bonnes pratiques en matière de participation du public commandent que la transparence soit accompagnée d'opportunités significatives pour la société civile et pour les citoyens de participer activement à la prise de décision et au suivi budgétaire, ainsi que d'une forte surveillance indépendante et institutionnalisée.

La participation peut prendre plusieurs formes (information, consultation, concertation et collaboration) et doit intervenir tout au long du processus budgétaire (préparation, suivi de l'exécution, et présentation de rapports financiers). Des canaux multiples de participation des citoyens doivent être ouverts et mis en œuvre, et les citoyens doivent obtenir en retour du gouvernement des commentaires sur leurs observations et recommandations.

Pour apprécier la participation citoyenne, il a été considéré les mécanismes et/ou dispositifs favorisant l'implication des populations dans la gestion des affaires publiques.

#### i) Les mécanismes et dispositifs de participation

Pour impliquer les citoyens à la gestion publique, il convient de

mettre en œuvre des mécanismes de participation du public. Le gouvernement doit utiliser les instances appropriées à différentes étapes pour obtenir les contributions du public. Il doit également prendre en considération les occasions appropriées pour consulter les différents groupes de population.

C'est pourquoi, pour apprécier le niveau de participation du public à la gestion des finances publiques, le CIFOEB a considéré l'existence de mécanismes et de dispositifs de participation mis en place par l'État. Un (01) indicateur a été retenu pour juger de l'existence de cadres permettant d'apprécier le niveau d'implication des citoyens à la gestion publique. Il s'agit de la tenue régulière des cadres de concertation sectoriels et nationaux avec la participation de l'ensemble des acteurs.

#### ii) L'exercice du contrôle citoyen

L'exercice du contrôle citoyen sur la gestion des affaires publiques est évalué par la fonctionnalité des cadres partenariaux avec les acteurs du contrôle administratif.

L'objectif est d'examiner les diverses approches utilisées pour améliorer la transparence des finances publiques par une meilleure interaction avec la société civile, les parlements et les Institutions supérieures de contrôle des finances publiques.

#### d) Contrôle budgétaire interne et externe (CC, AN, ASCE-LC)

Ce domaine prend en compte le contrôle institutionnel et est basé sur les critères tels que les dispositifs/mécanismes de contrôle et les textes juridiques et réglementaires en faveur d'un contrôle efficace.

Ce domaine examine deux (02) niveaux de bonnes pratiques concernant le pouvoir législatif et les corps de contrôle des finances publiques.

##### i) Les dispositifs/mécanismes de contrôle

Ce critère est mesuré par quatre (04) indicateurs : la tenue du Débat d'orientation budgétaire (DOB), la tenue de la session budgétaire à l'Assemblée Nationale, le nombre d'enquêtes parlementaires et le nombre de questions orales. Il s'agit des mécanismes permettant à l'institution parlementaire du Burkina Faso d'assurer une transparence budgétaire efficace.

##### ii) Les textes juridiques et réglementaires

Un indicateur est utilisé pour apprécier l'exercice du contrôle institutionnel. L'idée est de voir comment les textes juridiques et réglementaires régissant les corps de contrôle permettent un contrôle efficace des finances publiques de la part de ces derniers. En effet, le fondement juridique et institutionnel

est nécessaire pour un contrôle efficace de la gestion des finances publiques du fait de l'importance des corps de contrôle des finances publiques dans l'établissement d'une transparence et d'une participation efficaces des citoyens.

#### e) Gouvernance financière publique

La gouvernance financière publique est évaluée à partir des modes et mécanismes de passation des marchés publics, de la situation de la corruption et de l'application des sanctions prévues par les textes sur les malversations dans la gestion des affaires publiques.

##### i) Les modes de passation des marchés publics

Ce critère examine les marchés publics selon les procédures de passation en référence aux indicateurs de bonne gouvernance en la matière. Il s'est agi d'examiner le poids des procédures de droit commun et des procédures exceptionnelles par rapport à l'ensemble des marchés passés (en termes de montants) par l'État (Ministères et Institutions).

##### ii) La situation de la corruption

La situation de la corruption est mesurée par l'indice de perception de la corruption de Transparency international. La note obtenue par le Burkina Faso selon transparency

international a servi à évaluer ce critère.

### iii) Application des sanctions sur les malversations dans la gestion des finances publiques

Deux (02) indicateurs sont utilisés pour l'évaluation de ce critère : le nombre de malversations identifiées dans les rapports des corps de contrôle (ASCE-LC, AN, CC) ayant connu un début de traitement et la publication de la liste des entreprises suspendues de la commande publique.

## 2.1.2- Au niveau local

Tout comme le niveau national, l'Indice de Transparence Budgétaire (ITB) défini par le CIFOEB s'applique aussi aux collectivités territoriales afin d'apprécier leur niveau de transparence. À la différence du niveau national, cet indice prend en compte quatre (04) domaines, dix (10) critères et 14 indicateurs pour prendre en compte certaines spécificités des collectivités, notamment leur mode de fonctionnement et de gouvernance.

### 2.1.2.1- Domaines de la transparence budgétaire

#### a) Accessibilité aux informations budgétaires

Ce domaine de la transparence est apprécié par deux (02) critères à savoir : la diffusion des informations budgétaires recommandées, mesurée par le nombre de documents budgétaires publiés et le niveau de compréhension des informations budgétaires, mesuré par le niveau de compréhension des acteurs de la collectivité.

Tableau 2 : Liste des documents à publier par les collectivités territoriales (CT)

N°	Documents	Structure responsable	Période de production du document
1	Budget primitif	CT	Au plus tard le 31 décembre de l'année N-1
2	Budget supplémentaire	CT	Au plus tard le 31 Juillet
3	Compte administratif	CT	6 mois après l'exercice budgétaire
4	Compte de gestion	Receveur/CT	6 mois après l'exercice budgétaire
5	Décisions modificatives	CT	Ponctuelles
6	Rapports d'exécution	CT	Chaque trimestre
7	Plan de passation des marchés publics	CT	Au plus tard le 31 décembre de l'année N-1
8	Plan annuel d'investissement	CT	Au plus tard le 31 décembre de l'année N-1
9	Plan communal de développement/ Plan régional de développement	CT	Ponctuelle généralement chaque 5 ans

Source : CIFOEB 2020

### b) Fiabilité du budget

Pour juger de la fiabilité du budget au niveau local, les critères comme les dépenses de la CT, les recettes de la CT, l'efficacité dans la mobilisation des recettes, l'efficacité des dépenses de la collectivité sont analysés et respectivement mesurés par les indicateurs suivants : la proportion des investissements du plan d'investissement annuel de la commune (PAI) pris en compte dans le budget primitif, l'écart entre les dépenses effectives totales et les dépenses initialement approuvées, la variation des prévisions et des réalisations de recettes, la capacité d'autofinancement, le taux de recouvrement des

recettes et la part de l'investissement dans les dépenses totales en termes d'exécution.

### c) Participation du public au processus budgétaire

La participation du public au processus budgétaire est évaluée par les mécanismes de participation et la consultation des autres acteurs. Trois (03) indicateurs sont utilisés pour apprécier la participation. Il s'agit de la tenue des sessions impliquant les acteurs non statutaires, l'existence de mécanismes (initiatives) associant le public à l'élaboration du budget et la tenue des Cadres de concertation communaux (CCCo).

## d) Gouvernance financière au niveau local

La gouvernance financière locale est analysée par les modes et mécanismes de passation des marchés de la collectivité, la redevabilité budgétaire et la responsabilisation des acteurs. Trois (03) indicateurs sont utilisés à cet effet : le mode de présentation des PPM, la part des différentes catégories de marchés (procédures exceptionnelles et procédures de droit commun) et la redevabilité budgétaire et responsabilité des acteurs (tenue de reddition des comptes).

## 2.2. Performances au niveau national

### 2.2.1. Scores par domaines

Sur la base des critères et indicateurs retenus pour les cinq (05) domaines d'analyse ainsi que les pondérations affectées à chaque niveau, des scores ont été attribués par domaine et présentés ci-dessous.

Tableau 3 : Notes par domaines et critères de transparence

Domaines/Critères	Notation pondérée		Observations
	2018	2019	
Accessibilité aux informations budgétaires	62,60	62,42	
Publication des informations budgétaires recommandées	29,60	29,42	Sur 20 documents à publier : - 12 ont été produits et publiés à bonne date ; - 05 ont été produits mais n'ont pas été publiés ; - 01 n'a pas été produit ; par conséquent, il ne peut être publié - 02 sont non applicables du fait que leur production soit ponctuelle
Niveau de compréhension des informations budgétaires	18,00	18,00	Le budget citoyen 2019 intègre des éléments illustratifs (images, graphiques, etc.) et a été traduit en quatre (04) langues nationales. Toutefois, il n'a pas fait l'objet d'une campagne de communication.
Exhaustivité des informations budgétaires (la loi de finances initiale)	15,00	15,00	La LFI 2019 est élaborée par programme et selon la classification fonctionnelle. Toutefois, cette dernière n'apparaît pas dans les documents publiés.

Domaines/Critères	Notation pondérée		Observations
	2018	2019	
Fiabilité du budget	73,33	66,67	
Dépenses publiques	20,00	10,00	L'écart entre le niveau des dépenses exécutées et les dépenses totales initialement prévues a été de -3,42% en 2019 pour un écart toléré de $\pm 15\%$ . Cependant, la variation entre les prévisions de dépenses du DPBEP 2019-2021 et celles de la loi de finances initiale 2019 est ressortie à -11,60% pour un écart toléré de $\pm 5\%$ .
Recettes effectives	20,00	10,00	La variation des recettes totales recouvrées par rapport aux recettes initialement approuvées a été -7,64% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ . Toutefois, la variation entre les prévisions de recettes du DPBEP 2019-2021 et celles de la loi de finances initiale 2019 est ressortie à -12,64% pour un écart toléré de $\pm 5\%$ .
Efficience dans la mobilisation des recettes	13,33	26,67	Entre 2018 et 2019, les restes à recouvrer sont passés de 242,558 à 89,72 milliards de FCFA correspondant à une amélioration des recouvrements des recettes. Sur la même période, le coût marginal de la mobilisation de 100 Franc CFA a été de -3,16 FCFA, ce qui traduit une efficience dans la mobilisation des recettes. Toutefois, le taux de pression fiscal en 2019 est ressorti à 17,3% en dessous de la norme de 20% minimum.
Efficacité des dépenses publiques	20,00	20,00	La part des investissements réalisés sur ressources propres est ressortie à 23,71% en 2019 pour une norme minimale de 20%.
Participation du public à la gestion des finances publiques	25,00	20,00	
Mécanismes de participation	25,00	20,00	En 2019 aucune opportunité formelle n'a été offerte au public pour participer à l'élaboration du budget. Toutefois, des cartes de concertation ont eu lieu concernant la mise en œuvre du PNDES.
Contrôle citoyen	0,00	0,00	Aucun cadre de concertation formel n'est disponible entre les institutions de contrôle et les OSC. Toutefois, quelques expériences de collaboration existent de façon isolée entre certaines OSC et ces structures de contrôle.

Domaines/Critères	Notation pondérée		Observations
	2018	2019	
Contrôle budgétaire interne et externe (CC, AN, ASCE-LC)	37,50	33,33	
Dispositifs/mécanismes de contrôle	37,50	33,33	Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 20 juin 2019 pour le budget 2020. En outre, la session budgétaire au niveau de l'AN s'est tenue à partir du 25 septembre 2019. Cependant, aucune enquête parlementaire n'a été réalisée en 2019 même si une mission d'information a été faite sur la sécurité.
Textes juridiques et réglementaires en faveur d'un contrôle efficace	0,00	0,00	L'article 55 de la loi 082/2015 du 24/11/2015 donne aux contrôleurs d'État et aux enquêteurs de l'ASCE-LC, la qualité d'officiers de police judiciaire. Ce qui les autorise à exercer leurs pouvoirs conformément aux dispositions du code de procédure pénale. Quant au Parlement et à la Cour des comptes, ils ont la possibilité de faire traduire en justice les cas de malversations constatés au cours de leurs enquêtes. Dans la pratique, ces pouvoirs ne sont pas véritablement appliqués, ce qui remet en cause l'indépendance ou la crédibilité des corps de contrôle.
Gouvernance financière publique	39,00	39,00	
Modes et mécanismes de passation des marchés publics	0,00	0,00	En 2019, les procédures exceptionnelles de passation des marchés publics ont représenté 20,02% en nombre et 32,90% en valeur pour une norme maximale de 15%.
Situation de la corruption	9,00	9,00	Le rapport 2019 de Transparency international indique que le Burkina Faso a eu la note de 40/100 indiquant que le pays a un niveau de corruption élevé (0 étant très corrompu et 100 très peu corrompu).
Application des sanctions prévues par les textes	30,00	30,00	En 2019, au moins trois (03) malversations identifiées dans le rapport 2017 ont connu une sanction ou un début de solutionnement. En outre, une liste de 36 entreprises défailtantes, suspendues ou exclues existe dans le rapport annuel 2019 de l'ARCOP.

Source : CIFOEB 2020

La pondération des scores obtenus dans chaque domaine a permis d'obtenir l'ITB pour l'exercice budgétaire 2019 tel que présenté dans le tableau ci-après.

Tableau 4 : Score de l'État selon l'ITB du CIFOEB

Domaines	Pondération	2018		2019	
		Note	Notation pondérée	Note	Notation pondérée
<b>Accessibilité aux informations budgétaires</b>	30%	62,60	18,78	62,42	18,72
<b>Fiabilité du budget</b>	15%	73,33	11,00	66,67	10,00
<b>Participation du public à la gestion des finances publiques</b>	20%	25,00	5,00	20,00	4,00
<b>Contrôle budgétaire interne et externe (CC, AN, ASCE-LC)</b>	15%	37,50	5,63	33,33	5,00
<b>Gouvernance financière publique</b>	20%	39,00	7,80	39,00	7,80
<b>Score</b>		48,20		45,52	

Source : CIFOEB 2020

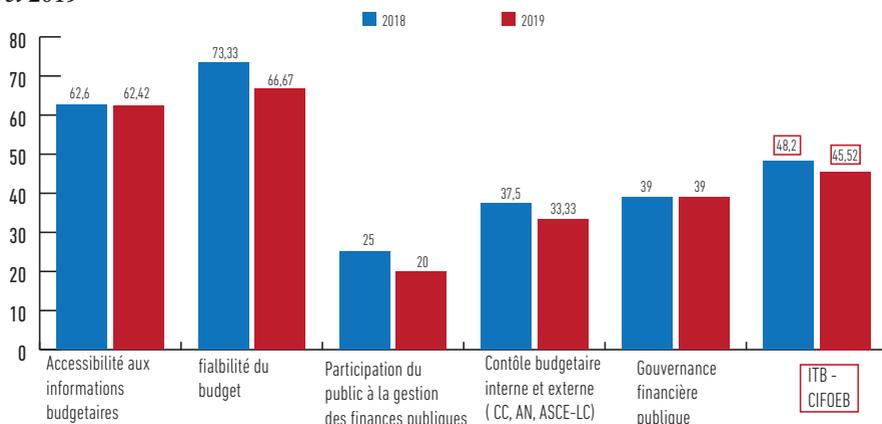
De façon globale, l'ITB du CIFOEB est ressorti à 45,52/100 pour l'exercice budgétaire 2019 contre 48,20/100 en 2018. Exception faite de la gouvernance financière publique, qui est restée stationnaire entre 2018 et 2019, tous les autres domaines ont connu une détérioration.

Nonobstant cette situation, les domaines de l'accessibilité aux informations budgétaires et de la fiabilité du budget enregistrent des notes relativement satisfaisantes en 2019, soient respectivement 62,42/100 et 66,67/100.

Par contre les domaines de la participation du public et du contrôle budgétaire interne et externe restent les maillons faibles dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso.

Le graphique ci-dessous donne une évolution comparative des scores obtenus dans chaque domaine de l'ITB-CIFOEB pour les exercices budgétaires de 2018 et 2019.

Graphique 5 : Notes par domaine de transparence et du score de l'ITB-CIFOEB en 2018 et 2019



Source : CIFOEB 2020

## 2.3 Performances au niveau des communes chefs-lieux de région

### 2.3.1. Performances par commune

À l'instar du niveau national, la transparence budgétaire a été également évaluée au niveau local en considérant les mêmes domaines à l'exception du domaine de « Contrôle budgétaire interne et externe ». Chaque domaine retenu a d'abord été noté sur 100 et pondéré par la suite par un poids attribué en fonction de son importance dans la définition de la transparence et de la place que celui-ci occupe au niveau local. Sur cette base, l'indice de transparence budgétaire du CIFOEB a été calculé pour chacune des communes, chefs-lieux de régions étudiées.

#### 2.3.1.1. Commune de Banfora

Les notes de la commune de Banfora par domaine et par critère sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Notes par domaine et par critère de la commune de Banfora

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Accessibilité aux informations budgétaires	54,00	
Diffusion des informations budgétaires recommandées	30,00	Quelques formes de diffusion consacrées par les textes sont utilisées au niveau de la commune. En outre, la commune dispose d'une page Facebook qui offre des possibilités de diffusion de certaines informations budgétaires.
Niveau de compréhension des informations budgétaires	24,00	Moins de 25% des acteurs interviewés comprennent les informations budgétaires
Fiabilité du budget	30,20	
Dépenses de la CT	10,00	La part en nombre des investissements du PAI pris en compte dans le budget a été de 0% en 2019 car la commune ne dispose pas de PAI en 2019. En outre, l'écart entre les dépenses initialement approuvées et les dépenses exécutées au titre de l'année 2019 est ressorti à 7% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ .
Recettes effectives	20,00	La variation entre les réalisations et les prévisions de recettes du budget primitif au titre de l'année 2019 s'est établi à +44% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ . Cela peut dénoter une sous-estimation de leurs prévisions initiales La part des recettes propres de la commune sur ses recettes totales en 2019 est ressortie à 51%. Cela traduit une capacité d'autofinancement moyenne de la commune.
Efficacité dans la mobilisation des recettes	0,2	Le taux de recouvrement des recettes de la commune a été de 92% en 2019 traduisant un niveau de recouvrement satisfaisant.
Efficacité des dépenses de la collectivité	0,00	Les investissements exécutés ont représenté 23% des dépenses totales de la commune en 2019 pour une norme minimale de 1/3.

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Participation du public au processus budgétaire	30,00	
Mécanismes de participation	30,00	Les faitières d'OSC sont invités par le conseil municipal à prendre part aux sessions budgétaires. Toutefois, la commune n'élabore pas un budget participatif (non tenu de débat d'orientation budgétaire sur l'avant-projet de budget) participatif.
Consultation des autres acteurs	0,00	Aucune session du CCCo n'a pu se tenir en 2019. Cependant, quelques initiatives en la matière sont parfois entreprises sur des thématiques d'intérêt.
Gouvernance financière au niveau local	70,00	
Modes et mécanismes de passation des marchés de la collectivité	30,00	Le PPM de la commune de Banfora fait ressortir l'ensemble des modalités de la commande publique. Cependant, la proportion des marchés passés sous procédures exceptionnelles est ressortie à 49% du montant total des marchés pour une norme maximale de 15%.
Redevabilité budgétaire et responsabilisation des acteurs	40,00	En 2019, la commune de Banfora a pu tenir une journée de redevabilité.

Source : CIFOEB 2020

L'ITB de la commune de Banfora est ressorti à 45,63/100 pour l'exercice budgétaire 2019. La synthèse par domaine est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Indice de transparence de la commune de Banfora

Domaines	Pondération	2019	
		Note	Notation pondérée
Accessibilité aux informations budgétaires	40%	54,00	21,60
Fiabilité du budget	15%	30,20	4,53
Participation du public au processus budgétaire	30%	30,00	9,00
Gouvernance financière au niveau local	15%	70,00	10,50
Score			45,63

Source : CIFOEB 2020

### 2.3.1.2. Commune de Bobo Dioulasso

Les notes de la commune de Bobo Dioulasso par domaine et par critère sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7 : Notes par domaine et par critère de la commune de Bobo-Dioulasso

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Accessibilité aux informations budgétaires	66,00	
Diffusion des informations budgétaires recommandées	42,00	Les informations budgétaires disponibles sont diffusées après adoption du conseil municipal (rencontre avec les personnes ressources, les OSC etc.). La commune dispose d'une page Facebook qui offre des possibilités de diffusion de certaines informations budgétaires. Le site-web annoncé par la commune n'est pas accessible. La commune a aussi initié la parution d'un journal (SIA infos) qui permet de diffuser les informations budgétaires.
Niveau de compréhension des informations budgétaires	24,00	Moins de 25% des acteurs interviewés comprennent les informations budgétaires

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Fiabilité du budget	46,00	
Dépenses de la CT	6,00	La part en nombre des investissements du PAI pris en compte dans le budget a été de 40% en 2019. En outre, l'écart entre les dépenses initialement approuvées et les dépenses exécutées au titre de l'année 2019 est ressorti à -24% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ .
Recettes effectives	40,00	La variation entre les réalisations et les prévisions de recettes du budget primitif au titre de l'année 2019 s'est établi à -15% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ . La part des recettes propres de la commune sur ses recettes totales en 2019 est ressortie à 56%. Cela traduit une capacité d'autofinancement moyenne de la commune.
Efficacité dans la mobilisation des recettes	0,00	Le taux de recouvrement des recettes de la commune a été de 69% en 2019 traduisant un niveau de recouvrement relativement faible.
Efficacité des dépenses de la collectivité	0,00	Les investissements exécutés ont représenté 30% des dépenses totales de la commune en 2019 pour une norme minimale de 1/3.
Participation du public au processus budgétaire	30,00	
Mécanismes de participation	30,00	Les acteurs sont invités par le conseil municipal à prendre part aux sessions budgétaires. Toutefois, la commune n'élabore pas un budget participatif (non tenu de débat d'orientation budgétaire sur l'avant-projet de budget) participatif.
Consultation des autres acteurs	0,00	Aucune session du CCCo n'a pu se tenir en 2019. Cependant, quelques initiatives en la matière sont parfois entreprises sur des thématiques d'intérêt.

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Gouvernance financière au niveau local	70,00	
Modes et mécanismes de passation des marchés de la collectivité	30,00	Le PPM de la commune de Bobo fait ressortir l'ensemble des modalités de la commande publique. Cependant, la proportion des marchés passés sous procédures exceptionnelles est ressortie à 30% du montant total des marchés pour une norme maximale de 15%.
Redevabilité budgétaire et responsabilisation des acteurs	40,00	En 2019, la commune de Bobo a pu tenir une journée de redevabilité.

Source : CIFOEB 2020

Selon l'évaluation ITB définie par le CIFOEB, la commune de Bobo Dioulasso a obtenu un score de 52,80/100 au titre de la gestion budgétaire 2019. Cette note est au-dessus de celle obtenue en 2018 qui était de 39,00/100.

Le tableau ci-dessous présente les scores obtenus par domaines.

Tableau 8 : Indice de transparence de la commune de Bobo Dioulasso

Domaines	Pondération	2018		2019	
		Note	Notation pondérée	Note	Notation pondérée
Accessibilité aux informations budgétaires	40%	30,00	12,00	66,00	26,40
Fiabilité du budget	15%	40,00	06,00	46,00	6,90
Participation du public au processus budgétaire	30%	50,00	15,00	30,00	9,00
Gouvernance financière au niveau local	15%	40,00	06,00	70,00	10,50
<b>Score</b>		39,00		52,80	

Source : CIFOEB 2020

### 2.3.1.3. Commune de Dédougou

Les notes de la commune de Dédougou par domaine et par critère sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 9 : Tableau : Notes par domaine et par critère de la commune de Dédougou

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Accessibilité aux informations budgétaires	54,00	
Diffusion des informations budgétaires recommandées	30,00	Quelques formes de diffusion consacrées par les textes sont utilisées au niveau de la commune. En outre, la commune dispose d'une page Facebook qui offre des possibilités de diffusion de certaines informations budgétaires.
Niveau de compréhension des informations budgétaires	24,00	Moins de 25% des acteurs interviewés comprennent les informations budgétaires
Fiabilité du budget	50,20	
Dépenses de la CT	10,00	La part en nombre des investissements du PAI pris en compte dans le budget a été de 16% en 2019. En outre, l'écart entre les dépenses initialement approuvées et les dépenses exécutées au titre de l'année 2019 est ressorti à 4% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ .
Recettes effectives	20,00	La variation entre les réalisations et les prévisions de recettes du budget primitif au titre de l'année 2019 s'est établi à 30% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ . La part des recettes propres de la commune sur ses recettes totales en 2019 est ressortie à 41%. Cela traduit une capacité d'autofinancement relativement faible de la commune.
Efficacité dans la mobilisation des recettes	0,20	Le taux de recouvrement des recettes de la commune a été de 95% en 2019 traduisant un niveau de recouvrement satisfaisant.
Efficacité des dépenses de la collectivité	0,00	Les investissements exécutés ont représenté 38% des dépenses totales de la commune en 2019 pour une norme minimale de 1/3.

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Participation du public au processus budgétaire	30,00	
Mécanismes de participation	30,00	Les OSC sont invitées par le conseil municipal à prendre part aux sessions budgétaires. Toutefois, la commune n'élabore pas un budget participatif (non tenu de débat d'orientation budgétaire sur l'avant-projet de budget) participatif.
Consultation des autres acteurs	0,00	Aucune session du CCCo n'a pu se tenir en 2019. Toutefois un CCCEA a été tenu.
Gouvernance financière au niveau local	70,00	
Modes et mécanismes de passation des marchés de la collectivité	30,00	Le PPM de la commune de Dédougou fait ressortir l'ensemble des modalités de la commande publique. Cependant, la proportion des marchés passés sous procédures exceptionnelles est ressortie à 50% du montant total des marchés pour une norme maximale de 15%.
Redevabilité budgétaire et responsabilisation des acteurs	40,00	En 2019, la commune de Dédougou a pu tenir une journée de redevabilité.

Source : CIFOEB 2020

La commune de Dédougou a obtenu pour l'exercice budgétaire 2019 un score de 48,63/100, en amélioration par rapport à l'année 2018 où il était de 42,00/100. Le tableau suivant présente la synthèse par domaine.

Tableau 10 : Indice de transparence de la commune de Dédougou

Domaines	Pondération	2018		2019	
		Note	Notation pondérée	Note	Notation pondérée
<b>Accessibilité aux informations budgétaires</b>	40%	30,00	12,00	54,00	21,60
<b>Fiabilité du budget</b>	15%	80,00	12,00	50,20	7,53
<b>Participation du public au processus budgétaire</b>	30%	50,00	15,00	30,00	9,00
<b>Gouvernance financière au niveau local</b>	15%	20,00	03,00	70,00	10,5
<b>Score</b>		42,00		48,63	

Source : CIFOEB 2020

### 2.3.1.4. Commune de Dori

Les notes de la commune de Dori par domaine et par critère sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Notes par domaine et par critère de la commune de Dori

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Accessibilité aux informations budgétaires	54,00	
Diffusion des informations budgétaires recommandées	30,00	Quelques formes de diffusion consacrées par les textes sont utilisées au niveau de la commune. En outre, la commune dispose d'une page Facebook qui offre des possibilités de diffusion de certaines informations budgétaires.
Niveau de compréhension des informations budgétaires	24,00	Moins de 25% des acteurs interviewés comprennent les informations budgétaires
Fiabilité du budget	50,00	
Dépenses de la CT	10,00	La part en nombre des investissements du PAI pris en compte dans le budget a été de 93% en 2019. En outre, l'écart entre les dépenses initialement approuvées et les dépenses exécutées au titre de l'année 2019 est ressorti à -30% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ .

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Recettes effectives	20,00	La variation entre les réalisations et les prévisions de recettes du budget primitif au titre de l'année 2019 s'est établi à -7% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ . La part des recettes propres de la commune sur ses recettes totales en 2019 est ressortie à 30%. Cela traduit une capacité d'autofinancement faible de la commune.
Efficacité dans la mobilisation des recettes	0,00	Le taux de recouvrement des recettes de la commune a été de 72% en 2019 traduisant un niveau de recouvrement relativement faible.
Efficacité des dépenses de la collectivité	20,00	Les investissements exécutés ont représenté 41% des dépenses totales de la commune en 2019 pour une norme minimale de 1/3.
Participation du public au processus budgétaire	30,00	
Mécanismes de participation	30,00	Les OSC sont invitées par le conseil municipal à prendre part aux sessions budgétaires. Toutefois, la commune n'élabore pas un budget participatif (non tenu de débat d'orientation budgétaire sur l'avant-projet de budget) participatif.
Consultation des autres acteurs	0,00	Les informations pour renseigner ce critère n'ont pas été disponibles par la commune.
Gouvernance financière au niveau local	30,00	
Modes et mécanismes de passation des marchés de la collectivité	30,00	Le PPM de la commune de Dori fait ressortir l'ensemble des modalités de la commande publique. Cependant, la proportion des marchés passés sous procédures exceptionnelles est ressortie à 93% du montant total des marchés pour une norme maximale de 15%.
Redevabilité budgétaire et responsabilisation des acteurs	0,00	Les informations pour renseigner ce critère n'ont pas été disponibles par la commune.

Source : CIFOEB 2020

Au titre de l'exercice budgétaire 2019, la commune de Dori a obtenu un score de 42,60/100. La synthèse par domaine est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Indice de transparence de la commune de Dori

Domaines	Pondération	2019	
		Note	Notation pondérée
Accessibilité aux informations budgétaires	40%	54,00	21,60
Fiabilité du budget	15%	50,00	7,50
Participation du public au processus budgétaire	30%	30,00	9,00
Gouvernance financière au niveau local	15%	30,00	04,50
Score			42,60

Source : CIFOEB 2020

### 2.3.1.5. Commune de Fada N’Gourma

Les notes de la commune de Fada N’Gourma par domaine et par critère sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 13 : Notes par domaine et par critère de la commune de Fada N’Gourma

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Accessibilité aux informations budgétaires	66,00	
Diffusion des informations budgétaires recommandées	42,00	Quelques formes de diffusion consacrées par les textes sont utilisées au niveau de la commune. En outre, la commune dispose d’un journal et d’une page Facebook qui offrent des possibilités de partage de certaines informations budgétaires.
Niveau de compréhension des informations budgétaires	24,00	Moins de 25% des acteurs interviewés comprennent les informations budgétaires

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Fiabilité du budget	60,20	
Dépenses de la CT	20,00	La part en nombre des investissements du PAI pris en compte dans le budget a été de 72% en 2019. En outre, l'écart entre les dépenses initialement approuvées et les dépenses exécutées au titre de l'année 2019 est ressorti à -13% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ .
Recettes effectives	20,00	La variation entre les réalisations et les prévisions de recettes du budget primitif au titre de l'année 2019 s'est établi à 20% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ . La part des recettes propres de la commune sur ses recettes totales en 2019 est ressortie à 45%. Cela traduit une capacité d'autofinancement faible de la commune.
Efficacité dans la mobilisation des recettes	0,20	Le taux de recouvrement des recettes de la commune a été de 78% en 2019 traduisant un niveau de recouvrement satisfaisant.
Efficacité des dépenses de la collectivité	20,00	Les investissements exécutés ont représenté 41% des dépenses totales de la commune en 2019 pour une norme minimale de 1/3.
Participation du public au processus budgétaire	50,00	
Mécanismes de participation	30,00	Les OSC sont invitées par le conseil municipal à prendre part aux sessions budgétaires. Toutefois, la commune n'élabore pas un budget participatif (non tenu de débat d'orientation budgétaire sur l'avant-projet de budget) participatif.
Consultation des autres acteurs	20,00	Une seule session du CCCo a été tenue en 2019.
Gouvernance financière au niveau local	70,00	
Modes et mécanismes de passation des marchés de la collectivité	30,00	Le PPM de la commune de Fada N'Gourma fait ressortir l'ensemble des modalités de la commande publique. Cependant, la proportion des marchés passés sous procédures exceptionnelles est ressortie à 59% du montant total des marchés pour une norme maximale de 15%.
Redevabilité budgétaire et responsabilisation des acteurs	40,00	En 2019, la commune de Fada N'Gourma a pu tenir une journée de redevabilité.

Source : CIFOEB 2020

La commune de Fada N’Gourma a obtenu un score de 60,93/100 au titre de l’exercice budgétaire 2019 contre un score de 50,50/100 en 2018.

Le tableau suivant montre la synthèse par domaine de la commune de Fada N’Gourma en 2019, comparativement à 2018.

Tableau 14 : Indice de transparence de la commune de Fada

Domaines	Pondération	2018		2019	
		Note	Notation pondérée	Note	Notation pondérée
<b>Accessibilité aux informations budgétaires</b>	40%	70,00	28,00	66,00	26,40
<b>Fiabilité du budget</b>	15%	80,00	12,00	60,20	09,03
<b>Participation du public au processus budgétaire</b>	30%	00,00	00,00	50,00	15,00
<b>Gouvernance financière au niveau local</b>	15%	70,00	10,50	70,00	10,50
<b>Score</b>		50,50		60,93	

Source : CIFOEB 2020

### 2.3.1.6. Commune de Gaoua

Les notes de la commune de Gaoua par domaine et par critère sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 15 : Notes par domaine et par critère de la commune de Gaoua

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Accessibilité aux informations budgétaires	54,00	
Diffusion des informations budgétaires recommandées	30,00	Quelques formes de diffusion consacrées par les textes sont utilisées au niveau de la commune. En outre, la commune dispose d'une page Facebook qui offre des possibilités de partage de certaines informations budgétaires.
Niveau de compréhension des informations budgétaires	24,00	Moins de 25% des acteurs interviewés comprennent les informations budgétaires

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Fiabilité du budget	60,20	
Dépenses de la CT	20,00	La part en nombre des investissements du PAI pris en compte dans le budget a été de 91% en 2019. En outre, l'écart entre les dépenses initialement approuvées et les dépenses exécutées au titre de l'année 2019 est ressorti à 1% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ .
Recettes effectives	20,00	La variation entre les réalisations et les prévisions de recettes du budget primitif au titre de l'année 2019 s'est établi à 33% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ . La part des recettes propres de la commune sur ses recettes totales en 2019 est ressortie à 36%. Cela traduit une capacité d'autofinancement faible de la commune.
Efficacité dans la mobilisation des recettes	0,20	Le taux de recouvrement des recettes de la commune a été de 89% en 2019 traduisant un niveau de recouvrement satisfaisant.
Efficacité des dépenses de la collectivité	20,00	Les investissements exécutés ont représenté 51% des dépenses totales de la commune en 2019 pour une norme minimale de 1/3.
Participation du public au processus budgétaire	50,00	
Participation du public au processus budgétaire	50,00	Les OSC sont invitées par le conseil municipal à prendre part aux sessions budgétaires. Toutefois, la commune n'élabore pas un budget participatif (non tenu de débat d'orientation budgétaire sur l'avant-projet de budget) participatif.
Consultation des autres acteurs	20,00	Une seule session du CCCo a été tenue en 2019.
Gouvernance financière au niveau local	70,00	
Modes et mécanismes de passation des marchés de la collectivité	30,00	Le PPM de la commune de Gaoua fait ressortir l'ensemble des modalités de la commande publique. Cependant, la proportion des marchés passés sous procédures exceptionnelles est ressortie à 21% du montant total des marchés pour une norme maximale de 15%.
Redevabilité budgétaire et responsabilisation des acteurs	40,00	En 2019, la commune de Gaoua a pu tenir une journée de redevabilité.

Source : CIFOEB 2020

Selon l'ITB-CIFOEB, la commune de Gaoua a enregistré un score de 56,13/100 pour l'exercice budgétaire 2019. Le tableau ci-dessous montre la synthèse par domaine de la commune de Gaoua.

Tableau 16 : Indice de transparence de la commune de Gaoua

Domaines	Pondération	2019	
		Note	Notation pondérée
Accessibilité aux informations budgétaires	40%	54,00	21,60
Fiabilité du budget	15%	60,20	09,03
Participation du public au processus budgétaire	30%	50,00	15,00
Gouvernance financière au niveau local	15%	70,00	10,50
Score			56,13

Source : CIFOEB 2020

### 2.3.1.7. Commune de Kaya

Les notes de la commune de Kaya par domaine et par critère sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17 : Notes par domaine et par critère de la commune de Kaya

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Accessibilité aux informations budgétaires	36,00	
Diffusion des informations budgétaires recommandées	12,00	Quelques formes de diffusion consacrées par les textes sont utilisées au niveau de la commune. La commune n'a pas développé d'autres initiatives pour diffuser les informations budgétaires.
Niveau de compréhension des informations budgétaires	24,00	Moins de 25% des acteurs interviewés comprennent les informations budgétaires
Fiabilité du budget	30,20	
Dépenses de la CT	10,00	La part en nombre des investissements du PAI pris en compte dans le budget a été de 76% en 2019. En outre, l'écart entre les dépenses initialement approuvées et les dépenses exécutées au titre de l'année 2019 est ressorti à -31% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ .

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Recettes effectives	20,00	La variation entre les réalisations et les prévisions de recettes du budget primitif au titre de l'année 2019 s'est établi à 53% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ . La part des recettes propres de la commune sur ses recettes totales en 2019 est ressortie à 36%. Cela traduit une capacité d'autofinancement faible de la commune.
Efficacité dans la mobilisation des recettes	0,20	Le taux de recouvrement des recettes de la commune a été de 91% en 2019 traduisant un niveau de recouvrement satisfaisant.
Efficacité des dépenses de la collectivité	0,00	Les investissements exécutés ont représenté 24% des dépenses totales de la commune en 2019 pour une norme minimale de 1/3.
Participation du public au processus budgétaire	30,00	
Mécanismes de participation	30,00	Les OSC sont invitées par le conseil municipal à prendre part aux sessions budgétaires. Toutefois, la commune n'élabore pas un budget participatif (non tenu de débat d'orientation budgétaire sur l'avant-projet de budget) participatif.
Consultation des autres acteurs	0,00	Aucune session du CCCo n'a été tenue en 2019. Toutefois plusieurs autres cadres spécifiques ont pu se tenir avec notamment les acteurs de l'éducation et certaines ONG
Gouvernance financière au niveau local	70,00	
Modes et mécanismes de passation des marchés de la collectivité	30,00	Le PPM de la commune de Kaya fait ressortir l'ensemble des modalités de la commande publique. Cependant, la proportion des marchés passés sous procédures exceptionnelles est ressortie à 32% du montant total des marchés pour une norme maximale de 15%.
Redevabilité budgétaire et responsabilisation des acteurs	40,00	En 2019, la commune de Kaya a pu tenir une journée de redevabilité.

Source : CIFOEB 2020

Pour l'année 2019, la commune de Kaya a obtenu un score de 38,43/100 selon l'ITB-CIFOEB. Dans le tableau suivant, une synthèse est faite par domaine de transparence.

Tableau 18 : Indice de transparence de la commune de Kaya

Domaines	Pondération	2019	
		Note	Notation pondérée
Accessibilité aux informations budgétaires	40%	36,00	14,40
Fiabilité du budget	15%	30,20	04,53
Participation du public au processus budgétaire	30%	30,00	09,00
Gouvernance financière au niveau local	15%	70,00	10,50
Score			38,43

Source : CIFOEB 2020

### 2.3.1.8. Commune de Koudougou

Les notes de la commune de Koudougou par domaine et par critère sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 19 : Notes par domaine et par critère de la commune de Koudougou

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Accessibilité aux informations budgétaires	66,00	
Diffusion des informations budgétaires recommandées	42,00	Les informations budgétaires disponibles sont diffusées après adoption du conseil (rencontre avec les personnes ressources, les OSC, etc.). La commune dispose d'une page Facebook qui offre des possibilités de diffusion de certaines informations budgétaires. En outre, elle dispose d'un site-web sur lequel quelques informations budgétaires sont publiées (PDC, liste des conseillers...).
Niveau de compréhension des informations budgétaires	24,00	Moins de 25% des acteurs interviewés comprennent les informations budgétaires
Fiabilité du budget	46,00	
Dépenses de la CT	6,00	La part en nombre des investissements du PAI pris en compte dans le budget a été de 60% en 2019. En outre, l'écart entre les dépenses initialement approuvées et les dépenses exécutées au titre de l'année 2019 est ressorti à -47% pour un écart toléré de ±15%.

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Recettes effectives	40,00	La variation entre les réalisations et les prévisions de recettes du budget primitif au titre de l'année 2019 s'est établi à -14% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ . La part des recettes propres de la commune sur ses recettes totales en 2019 est ressortie à 34%. Cela traduit une capacité d'autofinancement faible de la commune.
Efficacité dans la mobilisation des recettes	0,00	Le taux de recouvrement des recettes de la commune a été de 72% en 2019 traduisant un niveau de recouvrement relativement faible.
Efficacité des dépenses de la collectivité	0,00	Les investissements exécutés ont représenté 22% des dépenses totales de la commune en 2019 pour une norme minimale de 1/3.
Participation du public au processus budgétaire	50,00	
Mécanismes de participation	30,00	Les OSC sont invitées par le conseil municipal à prendre part aux sessions budgétaires. Toutefois, la commune n'élabore pas un budget participatif (non tenu de débat d'orientation budgétaire sur l'avant-projet de budget) participatif.
Consultation des autres acteurs	20,00	Une session du CCCo a pu se tenir en 2019.
Gouvernance financière au niveau local	70,00	
Modes et mécanismes de passation des marchés de la collectivité	30,00	Le PPM de la commune de Koudougou fait ressortir l'ensemble des modalités de la commande publique. Cependant, la proportion des marchés passés sous procédures exceptionnelles est ressortie à 30% du montant total des marchés pour une norme maximale de 15%.
Redevabilité budgétaire et responsabilisation des acteurs	40,00	En 2019, la commune de Koudougou a pu tenir une journée de redevabilité.

Source : CIFOEB 2020

Au titre de l'exercice budgétaire 2019, la commune de Koudougou a obtenu un score de 58,80/100 selon l'évaluation de l'ITB-CIFOEB. Cette note est en nette amélioration par rapport à son niveau de 2018 où il était de 34,50/100.

La synthèse par domaine de transparence est faite dans le tableau ci-dessous.

Tableau 20 : Indice de transparence de la commune de Koudougou

Domaines	Pondération	2018		2019	
		Note	Notation pondérée	Note	Notation pondérée
Accessibilité aux informations budgétaires	40%	30,00	12,00	66,00	26,40
Fiabilité du budget	15%	80,00	12,00	46,00	06,90
Participation du public au processus budgétaire	30%	00,00	00,00	50,00	15,00
Gouvernance financière au niveau local	15%	70,00	10,50	70,00	10,50
<b>Score</b>		34,50		58,80	

Source : CIFOEB 2020

### 2.3.1.9. Commune de Manga

Les notes de la commune de Manga par domaine et par critère sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 21 : Notes par domaine et par critère de la commune de Manga

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Accessibilité aux informations budgétaires	36,00	
Diffusion des informations budgétaires recommandées	12,00	Quelques formes de diffusion consacrées par les textes sont utilisées au niveau de la commune. Cependant, la commune n'a pas développé d'initiatives propres pour élargir les possibilités d'accès aux informations budgétaires.
Niveau de compréhension des informations budgétaires	24,00	Moins de 25% des acteurs interviewés comprennent les informations budgétaires

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Fiabilité du budget	30,20	
Dépenses de la CT	10,00	La part en nombre des investissements du PAI pris en compte dans le budget a été de 70% en 2019. En outre, l'écart entre les dépenses initialement approuvées et les dépenses exécutées au titre de l'année 2019 est ressorti à -35% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ .
Recettes effectives	20,00	La variation entre les réalisations et les prévisions de recettes du budget primitif au titre de l'année 2019 s'est établi à 49% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ . La part des recettes propres de la commune sur ses recettes totales en 2019 est ressortie à 36%. Cela traduit une capacité d'autofinancement faible de la commune.
Efficacité dans la mobilisation des recettes	0,20	Le taux de recouvrement des recettes de la commune a été de 97% en 2019 traduisant un niveau de recouvrement relativement faible.
Efficacité des dépenses de la collectivité	0,00	Les investissements exécutés ont représenté 22% des dépenses totales de la commune en 2019 pour une norme minimale de 1/3.
Participation du public au processus budgétaire	80,00	
Mécanismes de participation	60,00	Les faitière d'OSC sont invitées par le conseil municipal à prendre part aux sessions budgétaires. Le budget 2019 de la commune a été participatif dans la mesure où des tournées ont été organisées dans les villages et secteurs pour recueillir les besoins des populations.
Consultation des autres acteurs	20,00	Une session du CCCo s'est tenue au cours de l'année 2019.
Gouvernance financière au niveau local	70,00	
Modes et mécanismes de passation des marchés de la collectivité	30,00	Le PPM de la commune de Manga fait ressortir l'ensemble des modalités de la commande publique. Cependant, la proportion des marchés passés sous procédures exceptionnelles est ressortie à 20% du montant total des marchés pour une norme maximale de 15%.
Redevabilité budgétaire et responsabilisation des acteurs	40,00	En 2019, la commune de Manga pu tenir une journée de redevabilité.

Source : CIFOEB 2020

La commune de Manga a enregistré un score de 53,43/100 selon l'ITB-CI-FOEB pour son exercice budgétaire 2019. Le tableau qui suit présente la synthèse des notes par domaine de la commune de Manga.

Tableau 22 : Indice de transparence de la commune de Manga

Domaines	Pondération	2019	
		Note	Notation pondérée
Accessibilité aux informations budgétaires	40%	36,00	14,40
Fiabilité du budget	15%	30,20	04,53
Participation du public au processus budgétaire	30%	80,00	24,00
Gouvernance financière au niveau local	15%	70,00	10,50
Score			53,43

Source : CIFOEB 2020

### 2.3.1.10. Commune de Ouagadougou

Les notes de la commune de Ouagadougou par domaine et par critère sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 23: Notes par domaine et par critère de la commune de Ouagadougou

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Accessibilité aux informations budgétaires	54,00	
Diffusion des informations budgétaires recommandées	30,00	Quelques formes de diffusion consacrées par les textes sont utilisées au niveau de la commune. En outre, la commune dispose d'une page Facebook qui lui offre des possibilités de diffusion des informations budgétaires
Niveau de compréhension des informations budgétaires	24,00	Moins de 25% des acteurs interviewés comprennent les informations budgétaires
Fiabilité du budget	20,00	
Dépenses de la CT	00,00	La part en nombre des investissements du PAI pris en compte dans le budget a été de 40% en 2019. En outre, l'écart entre les dépenses initialement approuvées et les dépenses exécutées au titre de l'année 2019 est ressorti à -66% pour un écart toléré de ±15%.

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Recettes effectives	20,00	La variation entre les réalisations et les prévisions de recettes du budget primitif au titre de l'année 2019 s'est établi à -40% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ . La part des recettes propres de la commune sur ses recettes totales en 2019 est ressortie à 58%. Cela traduit une capacité d'autofinancement faible de la commune.
Efficacité dans la mobilisation des recettes	0,00	Le taux de recouvrement des recettes de la commune a été de 46% en 2019 traduisant un niveau de recouvrement relativement faible.
Efficacité des dépenses de la collectivité	0,00	Les investissements exécutés ont représenté 17% des dépenses totales de la commune en 2019 pour une norme minimale de 1/3.
Participation du public au processus budgétaire	30,00	
Mécanismes de participation	30,00	Les faitière d'OSC sont invitées par le conseil municipal à prendre part aux sessions budgétaires. Les informations pour renseigner les autres critères n'ont pas été disponibilisées par la commune.
Consultation des autres acteurs	00,00	Les informations pour renseigner ce critère n'ont pas été disponibilisées par la commune.
Gouvernance financière au niveau local	30,00	
Modes et mécanismes de passation des marchés de la collectivité	30,00	Les informations pour renseigner ce critère n'ont pas été disponibilisées par la commune.
Redevabilité budgétaire et responsabilisation des acteurs	00,00	Les informations pour renseigner ce critère n'ont pas été disponibilisées par la commune.

Source : CIFOEB 2020

Pour l'exercice budgétaire 2019, la commune de Ouagadougou a obtenu un score de 38,10/100 selon l'ITB-CIFOEB. Le tableau suivant offre un aperçu de la synthèse par domaine des notes de la commune de Ouagadougou.

Tableau 24 : Indice de transparence de la commune de Ouagadougou

Domaines	Pondération	2019	
		Note	Notation pondérée
Accessibilité aux informations budgétaires	40%	54,00	21,60
Fiabilité du budget	15%	20,00	03,00
Participation du public au processus budgétaire	30%	30,00	09,00
Gouvernance financière au niveau local	15%	30,00	04,50
Score			38,10

Source : CIFOEB 2020

### 2.3.1.11. Commune de Ouahigouya

Les notes de la commune de Ouahigouya par domaine et par critère sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 25: Notes par domaine et par critère de la commune de Ouahigouya

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Accessibilité aux informations budgétaires	54,00	
Diffusion des informations budgétaires recommandées	30,00	Quelques formes de diffusion consacrées par les textes sont utilisées au niveau de la commune. En outre, la commune dispose d'une page Facebook qui offre des possibilités de diffusion des informations budgétaires.
Niveau de compréhension des informations budgétaires	24,00	Moins de 25% des acteurs interviewés comprennent les informations budgétaires
Fiabilité du budget	46,00	
Dépenses de la CT	6,00	La part en nombre des investissements du PAI pris en compte dans le budget a été de 49% en 2019. En outre, l'écart entre les dépenses initialement approuvées et les dépenses exécutées au titre de l'année 2019 est ressorti à -23% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ .

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Recettes effectives	20,00	La variation entre les réalisations et les prévisions de recettes du budget primitif au titre de l'année 2019 s'est établi à -15% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ . La part des recettes propres de la commune sur ses recettes totales en 2019 est ressortie à 30%. Cela traduit une capacité d'autofinancement faible de la commune.
Efficacité dans la mobilisation des recettes	0,00	Le taux de recouvrement des recettes de la commune a été de 61% en 2019 traduisant un niveau de recouvrement faible.
Efficacité des dépenses de la collectivité	20,00	Les investissements exécutés ont représenté 37% des dépenses totales de la commune en 2019 pour une norme minimale de 1/3.
Participation du public au processus budgétaire	50,00	
Mécanismes de participation	30,00	Les faitières d'OSC sont invitées par le conseil municipal à prendre part aux sessions budgétaires. Pas de budget participatif, seules les expressions de besoins des services techniques font l'objet d'arbitrage
Consultation des autres acteurs	20,00	Une session du CCCo s'est tenue au cours de l'année 2019.
Gouvernance financière au niveau local	100,00	
Modes et mécanismes de passation des marchés de la collectivité	60,00	Le PPM de la commune de Ouahigouya fait ressortir l'ensemble des modalités de la commande publique. Cependant, la proportion des marchés passés sous procédures exceptionnelles est ressortie à 12% du montant total des marchés pour une norme maximale de 15%.
Redevabilité budgétaire et responsabilisation des acteurs	40,00	En 2019, la commune de Ouahigouya a pu tenir une journée de redevabilité.

Source : CIFOEB 2020

L'ITB-CIFOEB calculé pour la commune de Ouahigouya au titre de l'année 2019 est de 58,50/100. Ce score est en hausse comparativement à son niveau de 2018 qui était de 37,50. Le tableau suivant présente par domaine de transparence budgétaire les notes obtenues par la commune.

Tableau 26 : Indice de transparence de la commune de Ouahigouya

Domaines	Pondération	2018		2019	
		Note	Notation pondérée	Note	Notation pondérée
<b>Accessibilité aux informations budgétaires</b>	40%	30,00	12,00	54,00	21,60
<b>Fiabilité du budget</b>	15%	00,00	00,00	46,00	06,90
<b>Participation du public au processus budgétaire</b>	30%	50,00	15,00	50,00	15,00
<b>Gouvernance financière au niveau local</b>	15%	70,00	10,50	100,00	15,00
<b>Score</b>		37,50		58,50	

Source : CIFOEB 2020

### 2.3.1.12. Commune de Tenkodogo

Les notes de la commune de Tenkodogo par domaine et par critère sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 27 : Notes par domaine et par critère de la commune de Tenkodogo

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Accessibilité aux informations budgétaires	54,00	
Diffusion des informations budgétaires recommandées	30,00	Quelques formes de diffusion consacrées par les textes sont utilisées au niveau de la commune. En outre, la commune dispose d'une page Facebook qui offre des possibilités de diffusion des informations budgétaires.
Niveau de compréhension des informations budgétaires	24,00	Moins de 25% des acteurs interviewés comprennent les informations budgétaires
Fiabilité du budget	60,20	
Dépenses de la CT	20,00	La part en nombre des investissements du PAI pris en compte dans le budget a été de 72% en 2019. En outre, l'écart entre les dépenses initialement approuvées et les dépenses exécutées au titre de l'année 2019 est ressorti à 4% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ .

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Recettes effectives	20,00	La variation entre les réalisations et les prévisions de recettes du budget primitif au titre de l'année 2019 s'est établi à 65% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ . La part des recettes propres de la commune sur ses recettes totales en 2019 est ressortie à 37%. Cela traduit une capacité d'autofinancement faible de la commune.
Efficacité dans la mobilisation des recettes	0,20	Le taux de recouvrement des recettes de la commune a été de 84% en 2019 traduisant un niveau de recouvrement satisfaisant.
Efficacité des dépenses de la collectivité	20,00	Les investissements exécutés ont représenté 36% des dépenses totales de la commune en 2019 pour une norme minimale de 1/3.
Participation du public au processus budgétaire	30,00	
Mécanismes de participation	30,00	Les faitière d'OSC sont invitées par le conseil municipal à prendre part aux sessions budgétaires. Le budget n'a pas été participatif, toutefois, les acteurs ont bénéficié d'une formation sur le concept de budget participatif qui devrait être appliqué dans les années à venir
Consultation des autres acteurs	0,00	Aucune session du CCCo n'a pu se tenir au cours de l'année 2019.
Gouvernance financière au niveau local	70,00	
Modes et mécanismes de passation des marchés de la collectivité	30,00	Le PPM de la commune de Tenkodogo fait ressortir l'ensemble des modalités de la commande publique. Cependant, la proportion des marchés passés sous procédures exceptionnelles est ressortie à 34% du montant total des marchés pour une norme maximale de 15%.
Redevabilité budgétaire et responsabilisation des acteurs	40,00	En 2019, la commune de Tenkodogo pu tenir une journée de redevabilité.

Source : CIFOEB 2020

Pour l'exercice 2019, la commune de Tenkodogo a obtenu un score de 50,13/100 selon l'ITB-CIFOEB. Le tableau qui suit donne la synthèse des notes par domaine de transparence.

Tableau 28 : Indice de transparence de la commune de Tenkodogo

Domaines	Pondération	2019	
		Note	Notation pondérée
Accessibilité aux informations budgétaires	40%	54,00	21,60
Fiabilité du budget	15%	60,20	09,03
Participation du public au processus budgétaire	30%	30,00	09,00
Gouvernance financière au niveau local	15%	70,00	10,50
Score			50,13

Source : CIFOEB 2020

### 2.3.1.13. Commune de Ziniaré

Les notes de la commune de Ziniaré par domaine et par critère sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 29 : Notes par domaine et par critère de la commune de Ziniaré

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Accessibilité aux informations budgétaires	66,00	
Diffusion des informations budgétaires recommandées	42,00	Quelques formes de diffusion consacrées par les textes sont utilisées au niveau de la commune. En outre, la commune dispose d'une page Facebook et d'un site qui offrent des possibilités de diffusion de certaines informations budgétaires.
Niveau de compréhension des informations budgétaires	24,00	Moins de 25% des acteurs interviewés comprennent les informations budgétaires
Fiabilité du budget	40,20	
Dépenses de la CT	20,20	La part en nombre des investissements du PAI pris en compte dans le budget a été de 75% en 2019. En outre, l'écart entre les dépenses initialement approuvées et les dépenses exécutées au titre de l'année 2019 est ressorti à -15% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ .

Domaines/Critères	Note pondérée	Observations
Recettes effectives	20,00	La variation entre les réalisations et les prévisions de recettes du budget primitif au titre de l'année 2019 s'est établi à 34% pour un écart toléré de $\pm 15\%$ . La part des recettes propres de la commune sur ses recettes totales en 2019 est ressortie à 33%. Cela traduit une capacité d'autofinancement faible de la commune.
Efficacité dans la mobilisation des recettes	0,20	Le taux de recouvrement des recettes de la commune a été de 91% en 2019 traduisant un niveau de recouvrement satisfaisant.
Efficacité des dépenses de la collectivité	0,00	Les investissements exécutés ont représenté 29% des dépenses totales de la commune en 2019 pour une norme minimale de 1/3.
Participation du public au processus budgétaire	100,00	
Mécanismes de participation	60,00	Les faitières d'OSC sont invitées par le conseil municipal à prendre part aux sessions budgétaires. Le budget est participatif.
Consultation des autres acteurs	40,00	Les deux (02) sessions statutaires du CCCo ont pu se tenir au cours de l'année 2019 de même que plusieurs autres cadres spécifiques avec notamment les jeunes et les journalistes.
Gouvernance financière au niveau local	70,00	
Modes et mécanismes de passation des marchés de la collectivité	30,00	Le PPM de la commune de Ziniaré fait ressortir l'ensemble des modalités de la commande publique. Cependant, la proportion des marchés passés sous procédures exceptionnelles est ressortie à 35% du montant total des marchés pour une norme maximale de 15%.
Redevabilité budgétaire et responsabilisation des acteurs	40,00	En 2019, la commune de Ziniaré pu tenir une journée de redevabilité.

Source : CIFOEB 2020

Au titre de l'exercice budgétaire 2019, la commune de Ziniaré a enregistré un score de 72,93/100.

Le tableau ci-dessous donne les notes obtenues par domaines de transparence budgétaire.

Tableau 30 : Indice de transparence de la commune de Ziniaré

Domaines	Pondération	2019	
		Note	Notation pondérée
Accessibilité aux informations budgétaires	40%	66,00	26,40
Fiabilité du budget	15%	40,20	06,03
Participation du public au processus budgétaire	30%	100,00	30,00
Gouvernance financière au niveau local	15%	70,00	10,50
Score			72,93

Source : CIFOEB 2020

### 3.3.2. Classement des communes

En fonction des notes obtenues par chaque région, une comparaison est faite afin d'identifier parmi les cinq (05) régions étudiées, celles qui ont réalisé de meilleures performances en matière de transparence budgétaire en 2018.

Le tableau ci-dessous fait la synthèse des éléments de comparaison entre les régions pour les domaines de transparence retenus.

Tableau 31 : Classement des communes chefs-lieux de régions par domaine de transparence

Tableau 31 : Classement des communes chefs-lieux de régions par domaine de transparence

Communes	Note par domaine de transparence				Score	Rang
	Accessibilité aux informations budgétaires	Fiabilité du budget	Participation du public au processus budgétaire	Gouvernance financière au niveau local		
Ziniaré	26,4	6,03	30	10,5	72,93	1er
Fada	26,4	9,03	15	10,5	60,93	2ème
Koudougou	26,4	6,9	15	10,5	58,80	3ème
Ouahigouya	21,6	6,9	15	15	58,50	4ème
Gaoua	21,6	9,03	15	10,5	56,13	5ème
Manga	14,4	4,53	24	10,5	53,43	6ème
Bobo Dioulasso	26,4	6,9	9	10,5	52,80	7ème
Tenkodogo	21,6	9,03	9	10,5	50,13	8ème
Dédougou	21,6	7,53	9	10,5	48,63	9ème
Banfora	21,6	4,53	9	10,5	45,63	10ème
Dori	21,6	7,5	9	4,5	42,60	11ème
Kaya	14,4	4,53	9	10,5	38,43	12ème
Ouagadougou	21,6	3	9	4,5	38,10	13ème
<b>Moyenne</b>	<b>20,45</b>	<b>6,18</b>	<b>15,41</b>	<b>9,77</b>	<b>51,81</b>	

Source : CIFOEB, 2020

Globalement l'ITB du CIFOEB, calculé pour l'ensemble des 13 communes chefs-lieux de régions évaluées, ressort à 51,81/100, légèrement au-dessus de la moyenne (50/100). Cela montre que la transparence budgétaire dans la gestion des finances publiques reste encore un défi pour les régions du Burkina Faso notamment dans les domaines de la « fiabilité du budget » et de la « participation du public au processus budgétaire ».

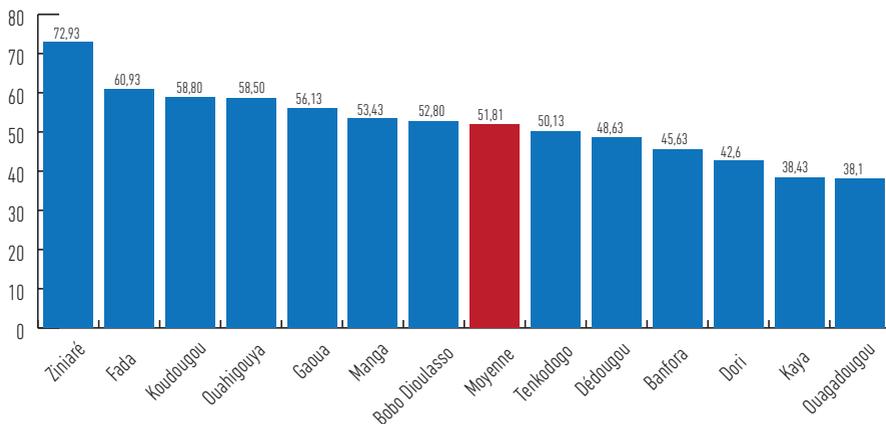
En comparant l'ITB-CIFOEB des 13 communes, il ressort que les com-

munes de Ziniaré, Fada N’Gourma et Koudougou occupent les trois (03) premières places avec des scores respectifs de 72,93/100 ; 60,93/100 et 58,80/100.

Les communes ayant enregistrées les plus faibles scores sont notamment celles de Dori, Kaya et Ouagadougou avec des scores respectifs de 42,6/100 ; 38,43/100 et 38,10/100.

Le graphique ci-dessous donne les scores de l’ITB-CIFOEB pour chacune des 13 communes chefs-lieux de régions du Burkina.

Graphique 6 : Scores ITB-CIFOEB des 13 communes chefs-lieux de régions



Source : CIFOEB 2020

# CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La transparence budgétaire permet de fournir plus d'informations et d'assurer une meilleure compréhension de la gestion des finances publiques. De ce fait, elle constitue une condition préalable à une plus large participation du public sur les questions budgétaires.

Conscient de l'enjeu d'une bonne gestion des finances publiques, le CIFOEB fidèle à sa mission de promotion de la transparence et la redevabilité budgétaire a produit ce rapport qui est le troisième du genre. L'objectif de ce rapport a été d'évaluer la transparence budgétaire au Burkina Faso tant au niveau central qu'au niveau local, conformément à la méthodologie CIFOEB. Ainsi, les performances budgétaires de l'État et des treize (13) communes, chefs-lieux de régions, en matière de transparence budgétaire ont été évaluées en utilisant l'Indice de Transparence Budgétaire du CIFOEB (ITB-CIFOEB) développé à cet effet.

Les résultats de cette évaluation sur la situation de la transparence budgétaire au niveau de l'État central donnent un score de 45,52/100 pour l'exercice budgétaire 2019. Ce score est bien en baisse comparativement à 2018 où il était de 48,20/100. Tous

les cinq domaines évalués se sont détériorés sauf le domaine de la gouvernance financière publique qui est resté stable entre ces deux années.

Pour ce qui concerne les communes chefs-lieux de régions, les scores obtenus par les communes de Ziniaré (72,93/100), Fada (60,93/100) et Koudougou (58,8/100) au titre de l'exercice budgétaire 2019 les classent respectivement à 1<sup>ière</sup>, 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> place. En outre, les scores enregistrés par les communes de Dori (42,6/100), Kaya (38,43) et Ouagadougou (38,10/100) les placent au bas du classement, soit respectivement la 11<sup>ième</sup>, 12<sup>ième</sup> et 13<sup>ième</sup> place.

Au total, le score moyen au niveau des communes est de 51,81/100, supérieur au score de la transparence budgétaire au niveau national, qui est de 48,20/100 comme indiqué plus haut. Toutefois, comme signalé dans l'analyse, les notations au niveau des collectivités territoriales ont concerné uniquement les communes chefs-lieux de région.

Dans l'ensemble, ces résultats obtenus montrent que des efforts restent encore à faire en vue de relever les défis liés à l'amélioration de la transparence budgétaire en matière de

gestion des finances publiques, tant au niveau central qu'au niveau local.

Il convient donc de formuler des recommandations dont la mise en œuvre devrait permettre un renforcement de la transparence budgétaire au Burkina Faso.

### Au niveau national

- Prendre des dispositions en vue de la tenue effective des campagnes de communication sur le budget citoyen ;

- Activer les points focaux au niveau des structures concernées par la production des documents budgétaires en vue de leur acheminement au comité de gestion du site-web de la DGB pour publication ;

- Engager des réflexions sur les formes de participation du public au processus budgétaire et définir un guide en la matière ;

- Renforcer le système de recouvrement des ressources en vue d'une part de minimiser les restes à recouvrer en fin d'exercice budgétaires et d'autre part d'améliorer le taux de pression fiscale ;

- Veiller à minimiser l'ingérence du politique dans les prévisions budgétaires afin de réduire les écarts ;

- Développer des outils alternatifs de production et de traitement

des données budgétaires au profit des acteurs non étatiques ;

- Adopter les textes d'application des lois régissant le fonctionnement des corps de contrôle (ASCE-LC, CC).

### Au niveau local

- Adopter et rendre opérationnel des outils modernes de communication et de diffusion des informations et données budgétaires (site-web, page Facebook, journaux, radio, ...) ;

- Traduire les documents budgétaires en langues locales ;

- Disponibiliser les documents budgétaires dans les centres de lectures publics (bibliothèques) ;

- Veiller à ce que les investissements du budget soient alignés sur les inscriptions du PAI ;

- Travailler à minimiser les écarts entre les prévisions et les réalisations ;

- Dynamiser les espaces de concertation (CCCo) et rendre le processus budgétaire plus participatif ;

- Travailler à minimiser les procédures exceptionnelles dans les plans de passation des marchés publics ;

- Travailler à tenir les journées de redevabilité au plus tard à la fin du premier semestre de l'année N+1.

# ANNEXES

## Annexe 1 : Analyse FFOM des domaines de la transparence au niveau national et local

### Au niveau national

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Accessibilité aux informations budgétaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des TIC</li> <li>- Exigence plus accrue des citoyens en matière de bonne gouvernance</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible capacité des citoyens à comprendre les documents budgétaires.</li> <li>- Accès limité du citoyen aux informations malgré la multiplicité des canaux de diffusion. En effet, beaucoup de citoyen ne dispose pas de moyen adéquat pour accéder aux informations publiées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de canaux de diffusion adaptés. En effet, plusieurs canaux de diffusion sont exploités par l'État pour améliorer l'accessibilité du citoyen aux informations budgétaires (sites web au sein de plusieurs ministères, campagne de communication, etc.)</li> <li>- Effort de production et de de la majeure partie des documents budgétaires</li> <li>- Volonté de collaboration des acteurs chargés de la production et de la diffusion des documents budgétaires</li> <li>- Existence des textes internationaux et nationaux consacrant le droit d'accès à l'information</li> <li>Traduction du budget en plusieurs langues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Non publication de certains documents surtout au niveau de l'exécution budgétaire</li> <li>- Non exhaustivité de données</li> <li>- Technicité de certains documents budgétaires</li> </ul>
Fiabilité du budget	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle citoyen</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'outils de production et de traitement des données propres aux OSC. En effet les OSC ne dispose pas d'outils propres leur permettent de contre vérifier les données produites par l'État</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité des bases de données nationales et internationales. En effet, les OSC pourraient exploiter ces bases de données pour des analyses alternatives en vue de vérifier la fiabilité (sincérité) des données de l'État.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible niveau de sincérité dans les prévisions budgétaires (L'immixtion des considérations politiques dans l'élaboration du budget)</li> </ul>

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Participation du public à la gestion des finances publiques	Existence de cadres formels de concertation des OSC pour optimiser leur participation à la gestion des finances publiques	Absence de cadre de concertation formel incluant tous les acteurs pendant le processus budgétaire - Faible niveau d'influence des autres acteurs dans le processus de décision en matière de finances publiques	-Existence des textes consacrant le droit à la participation du public à la gestion des finances publiques.	Limites des textes consacrant la participation citoyenne. A ce jour, ces textes ne donnent pas assez de possibilité aux citoyens d'influencer la gestion des affaires publiques
Contrôle budgétaire interne et externe (CC, AN, ASCE-LC)	Production régulière de rapports de contrôle pouvant être exploités par les OSC pour leur action de veille et de suivi de la gestion publique	- Faible niveau d'indépendance des corps de contrôle. Le manque d'autonomie de ces acteurs ne favorise pas un suivi adéquat des malversations financières identifiées dans la conduite de leur mission. -Faible capacité matérielle, humaines et financières des corps de contrôle. Ce qui limite leurs actions de contrôle. -Contrôles axés sur la régularité de la dépense, au détriment de la performance -Manque de collaboration entre corps de contrôle et les acteurs de veille citoyenne.	Rénovation du contrôle en lien avec l'adoption de la LOLF (budget programme)	Lenteur de la Justice pour juger les cas de malversations (immixtion des pouvoirs publics)
Gouvernance financière publique	-Prise de conscience de la Société civile de son rôle dans l'amélioration de la gouvernance	-Faible suivi des systèmes de gouvernance. En effet le suivi des OSC se focalise beaucoup plus sur le suivi des activités et des acteurs mais non les systèmes	-Existence de dispositifs de contrôle. -Évaluation périodique de la gouvernance par les institutions internationales	-Niveau de corruption élevée -Non sanction des malversations financières

- **Au niveau régional**

Domaines	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Accessibilité aux informations budgétaires	- Appropriation des TIC	-Faible moyens d'accès aux informations. En effet, beaucoup de citoyen ne dispose pas de moyen adéquat pour accéder aux informations publiées.	-Volonté manifeste des acteurs à rendre publiques les informations et données budgétaires.	-Faible possibilité de diffusions des données et informations budgétaire (absence de site web au niveau de cératines communes, etc.)
Fiabilité du budget	Contrôle citoyen	Faible capacité technique des citoyens à exercer efficacement le contrôle citoyen	Nouveau régime financier des collectivités qui consacre une plus grande transparence (clarté, sincérité) dans la présentation des documents budgétaires.	-Faible clarté des prévisions budgétaires
Participation du public au processus budgétaire	Mis en place de plateforme par les OSC en vue de participer pleinement à la gestion des finances publiques	-Absence de cadre de concertation formel incluant tous les acteurs pendant le processus budgétaire -Faible niveau d'influence des autres acteurs dans le processus de décision en matière de finances publiques locales	Existence des textes consacrant le droit à la participation du public à la gestion des finances publiques.	Limites des textes consacrant la participation citoyenne. A ce jour, ces textes ne donnent pas assez de possibilité aux citoyens d'influencer la gestion des affaires publiques
Gouvernance financière au niveau local	-Prise de conscience de la Société civile de son rôle dans l'amélioration de la gouvernance -Fort intérêt des OSC à exercer leur rôle de veille citoyenne pour améliorer la gouvernance locale	- Faible suivi des systèmes de gouvernance. En effet le suivi des OSC se focalise beaucoup plus sur le suivi des activités et des acteurs mais non les systèmes	-Existence de dispositifs de contrôle -Prise de conscience observable chez certains décideurs à promouvoir la bonne gouvernance	-Faible appropriation des instruments de la décentralisation les acteurs locaux ; -Forte influence politique

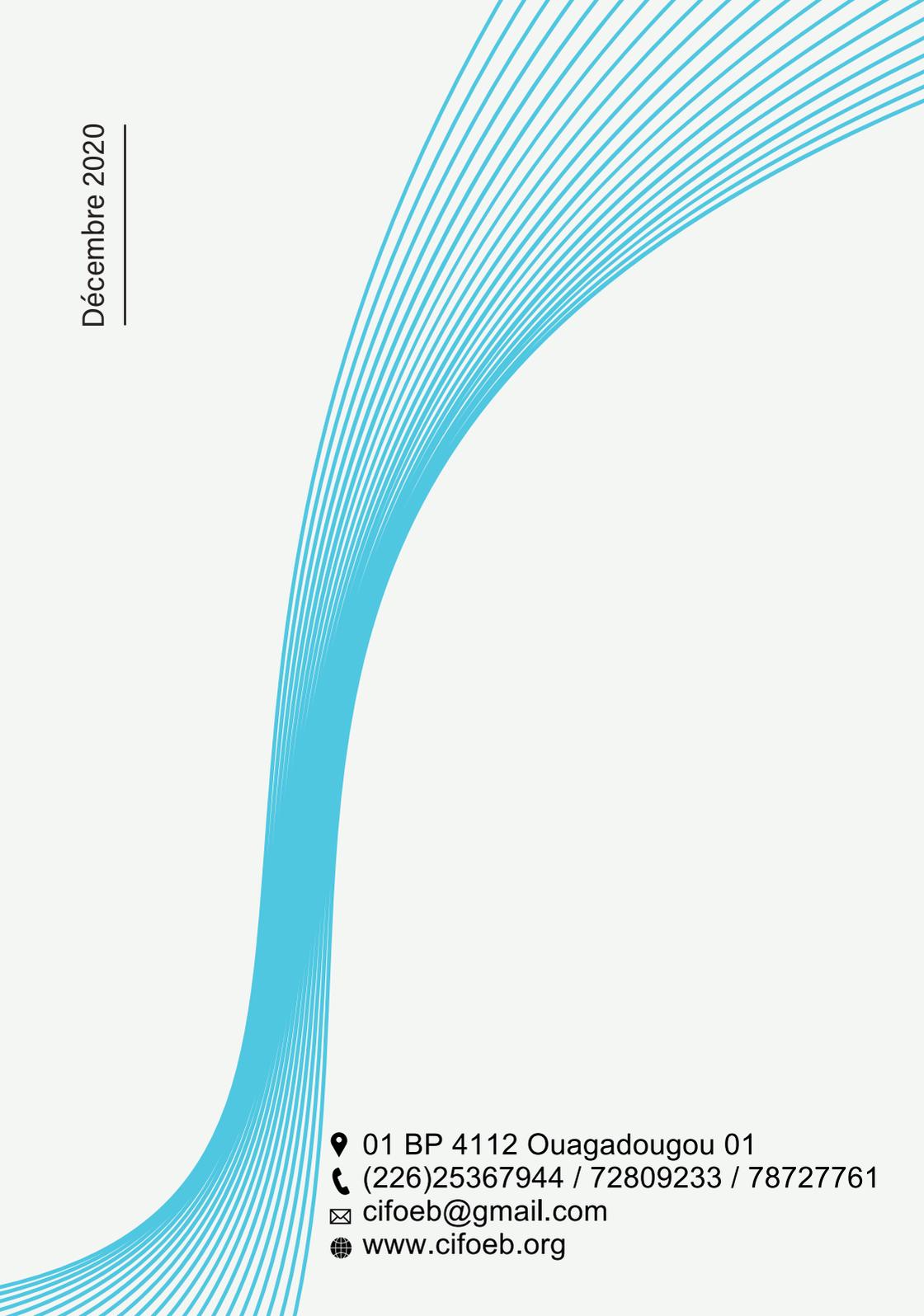
# BIBLIOGRAPHIE

- Autorité Supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption (ASCE-LC), Rapport général annuel d'activités 2011, 2012 et 2014.
- Directive n°01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA.
- Ministère de l'Économie des Finances et du Développement (MINEFID), Budget citoyen : Loi de finances 2019.
- Ministère de l'Économie des Finances et du Développement (MINEFID), Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (2018-2020 ; 2019-2021).
- CIFOEB, Rapport alternatif sur la gouvernance financière au Burkina Faso, Décembre 2020.
- CIFOEB, rapport sur l'état de la transparence budgétaire au Burkina Faso au titre de l'année 2018.
- Budgets primitifs des 13 communes chefs-lieux de régions 2019.
- Plan de passation des marchés des 13 communes chefs-lieux de régions 2019
- Plan annuel d'investissement des 13 communes chefs-lieux de régions 2019.
- Comptes administratifs des 13 communes chefs-lieux de régions 2019.
- Rapports d'exécution des lois de finances 2018, 2019.
- Transparency International, Rapport de l'indice de perception de la corruption de 2012 à 2019.
- Banque Mondiale, Rapport d'évaluation des politiques et des institutions (CPIA) 2015, 2017 et 2019.
- Rapports de l'Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique (IAG) 2010 à 2019.
- CIFOEB, Document de synthèse adapté pour informer sur les évaluations fondées sur les standards internationaux (PEFA, Open Budget Initiative, Mo Ibrahim, Transparence internationale, Novembre 2018).
- Loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques.
- Loi n°065-2009/AN du 21 décembre 2009 modifiant la loi n°055-2004/AN portant Code général des collectivités territoriales (CGCT).
- Décret n°2019-0575/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 05 juin 2019 portant régime financier et comptable des collectivités territoriales du Burkina Faso.
- Loi n°051-2015/CNT portant droit d'accès à l'information publique et aux documents administratifs.
- La Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789.
- Manuel sur la transparence des finances publiques du Fonds monétaire international (FMI), adopté en 2007.



Décembre 2020

---



📍 01 BP 4112 Ouagadougou 01  
☎ (226)25367944 / 72809233 / 78727761  
✉ cifoeb@gmail.com  
🌐 [www.cifoeb.org](http://www.cifoeb.org)